

Trousse n° 1

Introduire une instance en matière familiale

Trousse d'aide personnelle*

- Garde
- Accès
- Pension alimentaire pour enfants
- Pension alimentaire matrimoniale
- Partage des biens
- Divorce

Vous pouvez utiliser la présente trousse pour entamer une demande par l'intermédiaire de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan pour régler toute question susmentionnée. La trousse comprend également les formulaires nécessaires pour demander une ordonnance provisoire.

Si l'autre partie réside dans une autre province, il se peut que vous ne puissiez pas utiliser cette trousse pour trancher la question des paiements de pensions alimentaires. Si l'enfant réside en Saskatchewan, la trousse pourrait vous permettre de résoudre les problèmes en matière de garde et d'accès.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le :

Centre d'information sur le droit de la famille
1-888-218-2822 (poste 2)
306-787-5837
svp@gov.sk.ca

* La présente trousse d'aide personnelle ne vise pas à remplacer les conseils juridiques professionnels. Celle-ci n'aborde pas toutes les situations possibles ni ne couvre tous les domaines de la législation applicable. L'utilisation de cette trousse est entièrement à vos risques. Le processus judiciaire peut être complexe et c'est pourquoi *il est recommandé que vous consultiez un avocat* avant de déposer des documents auprès de la Cour et de vous présenter devant le tribunal.

(Avril 2017)

TABLE DES MATIÈRES

I.	Est-ce que la présente trousse s'adresse à moi? -----	3
II.	Que dois-je faire? -----	8
III.	Remplir les formules -----	10
IV.	Signifier des documents -----	21
V.	À quoi dois-je m'attendre de la partie intimée? -----	23
VI.	Dois-je réellement me rendre au tribunal? -----	24
VII.	Que dois-je faire après mon passage au tribunal?-----	26
VIII.	Que dois-je faire si j'ai des questions sur l'utilisation de la présente trousse? -----	26

LISTE DE VÉRIFICATION

Liste de vérification -----	27
Centres judiciaires en Saskatchewan -----	28

FORMULES (en annexe)

Requête
État financier
État des biens

Avis de requête
Affidavit
Avis de convocation à un programme d'éducation parentale
Avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu
Affidavit de signification à personne

I. Est-ce que la présente trousse s'adresse à moi?

Est-ce que la présente trousse va m'aider à présenter une demande de garde ou d'accès?

La trousse vous aidera à faire une demande auprès des tribunaux pour trancher la question de la garde ou de l'accès. Vous pouvez également utiliser les autres formules de la présente trousse pour demander une ordonnance provisoire relative à la garde ou à l'accès si une telle demande n'a pas déjà été déposée en Saskatchewan. Si les tribunaux de la Saskatchewan ont déjà rendu une ordonnance de garde ou relative à l'accès et que vous souhaitez qu'elle soit modifiée, vous aurez besoin d'une différente trousse. Si vous n'avez qu'un accord de garde ou d'accès, vous pouvez utiliser la présente trousse pour modifier les conditions de l'entente.

La « garde » est le droit et la responsabilité d'un particulier de s'occuper d'un enfant. La garde comprend le droit reconnu par la loi de prendre des décisions concernant l'enfant dans des domaines tels que l'éducation, l'éducation religieuse, les soins de santé et la participation aux activités parascolaires.

La « garde exclusive » suppose qu'une seule des parties a le droit ou la responsabilité de s'occuper d'un enfant. Règle générale, l'enfant vit principalement avec la partie qui a la garde exclusive.

La « garde conjointe » suppose que les deux parties ont les mêmes droit et responsabilité de s'occuper de l'enfant. L'enfant peut vivre principalement avec l'une des parties ou vivre aux résidences respectives des parents, alors que ces derniers ont un droit de regard sur l'éducation de l'enfant.

« L'accès » désigne le droit de l'enfant de passer du temps avec la partie qui n'en a pas la garde. L'accès a pour but de permettre à l'enfant de continuer d'entretenir une relation avec l'autre partie. L'accès ne peut être refusé en raison de problèmes liés à la pension alimentaire pour enfants.

La présente trousse est conçue pour vous guider dans les arcanes du système judiciaire pour obtenir une ordonnance relative à la garde ou à l'accès. Toutefois, il y a d'autres façons de faire que de se présenter devant les tribunaux. En Saskatchewan, il existe deux lois qui permettent à la Cour de rendre une ordonnance relative à la garde et à l'accès. Voici ces lois :

- (1) la *Loi sur le divorce*;
- (2) la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance*.

Si vous êtes, ou étiez, marié à l'autre partie (l'intimée), une ordonnance de garde et/ou d'accès peut être rendue en vertu de la *Loi sur le divorce* ou de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance*. Si vous n'avez jamais été marié à la partie intimée, l'ordonnance d'accès

peut uniquement être rendue en vertu de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance*. Vous avez la responsabilité de lire et de comprendre les portions de la *Loi sur le divorce* et de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance* qui s'appliquent à votre situation.

Vous trouverez la *Loi sur le divorce* à : <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/D-3.4/index.html>.

Vous trouverez la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance* à : <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=2455>.

Est-ce que la présente trousse peut m'aider à obtenir une pension alimentaire pour enfants?

La trousse est conçue pour vous permettre de déposer une demande de pension alimentaire pour enfants. Vous pouvez utiliser la trousse seulement si aucune ordonnance ou aucun jugement n'a déjà été rendu par un tribunal de la Saskatchewan à propos de la pension alimentaire pour enfants. Si les tribunaux de la Saskatchewan ont déjà rendu une ordonnance concernant la pension alimentaire pour enfants et que vous souhaitez la modifier, vous aurez besoin d'une différente trousse.

De plus, veuillez noter que si l'autre partie (l'intimée) réside à l'extérieur de la Saskatchewan, la Cour peut refuser d'exercer sa compétence en matière de pension alimentaire pour enfants. Si la partie intimée réside ailleurs au pays, vous voudrez peut-être présenter une demande d'exécution réciproque de pension alimentaire, et pour cela, vous aurez besoin d'une différente trousse.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant la pension alimentaire pour enfants à : <http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/enfant-child/index.html>.

Est-ce que la présente trousse peut m'aider à obtenir une pension alimentaire matrimoniale?

La trousse peut également être utilisée pour présenter une demande de pension alimentaire matrimoniale. Une pension alimentaire matrimoniale est une somme versée par l'un des époux à l'autre à la suite d'une séparation ou d'un divorce. On l'appelle parfois « aliments matrimoniaux » ou « prestation alimentaire ». De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence lorsque vient le temps de déterminer si un conjoint marié ou un conjoint de fait a droit à une pension alimentaire matrimoniale et le montant de celle-ci.

Il existe des lignes directrices facultatives qui peuvent être utiles pour prédire l'échelle des montants possibles de la pension alimentaire matrimoniale. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces lignes directrices au lien suivant : <http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/epoux-spousal/ldfpaee-ssag.html>.

Vous trouverez aussi un outil en ligne de calcul de la pension alimentaire pour enfants et de la pension matrimoniale (en anglais)

à : <http://www.mysupportcalculator.ca/#SupportCalculator>.

Quelles lois s'appliquent à la pension alimentaire pour enfants et à la pension alimentaire matrimoniale?

En Saskatchewan, les ordonnances de la Cour en matière de pension alimentaire sont rendues en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur le divorce* ou la *Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales*. Les parties qui n'ont jamais été mariées seront toujours régies par la *Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales*.

Vous avez la responsabilité de lire et de comprendre les portions de la *Loi sur le divorce* et de la *Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales* qui s'appliquent à votre situation.

Vous trouverez la *Loi sur le divorce* à : <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/D-3.4/index.html>.

Vous trouverez la *Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales* à : <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=2461>.

Est-ce que la présente trousse peut m'aider à partager les biens familiaux?

Cette trousse vous aidera à déposer une demande en vue du partage des biens familiaux après une séparation.

En Saskatchewan, la loi qui traite du partage des biens familiaux est la *Loi sur les biens familiaux*. Vous trouverez cette loi affichée en ligne à :

<http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=2462>.

Veillez noter que si vous étiez en union de fait, l'article 3.1 de la *Loi sur les biens familiaux* stipule qu'une demande de partage des biens doit être déposée dans un délai de 24 mois après la fin de la cohabitation.

Est-ce que la présente trousse peut m'aider à entamer une procédure de divorce?

Vous pouvez utiliser cette trousse pour faire une demande de divorce. Un divorce consiste à mettre un terme à un mariage de façon légale et officielle.

Vous ou votre époux ou épouse devez avoir résidé en Saskatchewan pendant au moins un an avant le dépôt de la demande de divorce. Ni vous ni votre époux ou épouse ne peut faire une demande de divorce en Saskatchewan avant que l'une des deux parties ait résidé dans la province pendant au moins un an.

Vous et votre époux ou épouse ne devez faire l'objet d'aucune autre instance en divorce dans une autre province du Canada. Lorsque le bureau du registraire local dépose votre Requête en divorce, il faut également confirmer qu'aucune autre action en divorce concernant vous et votre époux ou épouse n'est en cours ailleurs au Canada. Pour ce faire, le personnel du bureau communique avec le Bureau d'enregistrement des actions en divorce à Ottawa et demande un certificat de mise à jour. Le Bureau d'enregistrement conserve les dossiers concernant tous les divorces au Canada. Un tribunal ne peut prononcer de divorce à moins d'avoir reçu un certificat de mise à jour. Si une autre action en divorce est en cours, vous ne pouvez pas utiliser la présente trousse pour faire une demande de divorce.

Vous devez avoir des motifs ou des raisons pour demander à un tribunal de prononcer un divorce. La *Loi sur le divorce* stipule qu'un tribunal peut prononcer un divorce si l'échec du mariage est établi dans l'un des cas suivants :

- les époux ont vécu séparément pendant au moins un an;
- l'un des époux a commis l'adultère;
- l'un des époux a traité l'autre époux avec une cruauté physique ou mentale.

La plupart des personnes font une demande de divorce en la justifiant par une séparation; vous et votre époux ou épouse devez avoir vécu séparément pendant au moins un an avant de pouvoir demander un jugement de divorce. Vous pouvez demander d'obtenir une Requête en divorce avant d'avoir vécu séparément pendant une année complète, à condition que vous viviez séparément lorsque la Requête est déposée. Toutefois, le jugement de divorce ne sera pas accordé avant que l'année se soit écoulée.

Où puis-je trouver des renseignements sur toutes mes options pour résoudre nos problèmes?

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements juridiques, vous pouvez communiquer avec le **programme relatif aux affaires familiales (Family Matters Program)** (1-844-863-3408) afin de savoir s'il existe des documents qui pourraient vous être transmis. Vous pouvez également appeler le **Centre d'information sur le droit de la famille (Family Law Information Centre)** (1-888-218-2822, poste 2) afin de parler à un avocat pour obtenir des renseignements juridiques ou pour avoir de l'aide relativement aux trousseaux d'aide personnelle si vous choisissez de vous représenter vous-même.

La **Public Legal Education Association (PLEA)** de la Saskatchewan peut aussi vous fournir des renseignements juridiques. Vous pouvez visiter leur site Web spécialisé sur le droit familial afin de créer électroniquement vos propres formules de tribunaux, ou pour obtenir des renseignements supplémentaires au : www.familylaw.plea.org.

Si vous souhaitez résoudre des questions en suspens avec l'aide d'un **médiateur**, vous pouvez communiquer avec le Bureau de règlement des différends (Dispute Resolution Office) au 1-866-257-0927 ou au 306-787-5747 (Regina) ou au 306-933-7864 (Saskatoon), ou encore aux adresses suivantes :

<https://www.saskatchewan.ca/government/directory?ou=81ce845c-e4c6-4f5f-80eb-d5a3c3506f4e>

<https://www.saskatchewan.ca/government/directory?ou=b8671485-66c8-44f3-8fcd-a801efcf3e23>

Vous pourriez décider de **retenir les services d'un avocat** afin d'obtenir des conseils juridiques, ou pour vous représenter dans votre affaire de droit de la famille. Si vous souhaitez trouver un avocat, consultez les pages jaunes dans le bottin téléphonique ou discutez avec parents et amis pour obtenir des recommandations. Le Centre d'information sur le droit de la famille ne fournit pas l'aiguillage vers des cabinets d'avocats ou des avocats particuliers. Lorsque vous cherchez un avocat, vous pouvez faire une recherche pour trouver toute procédure disciplinaire antérieure engagée contre des avocats par le Barreau de la Saskatchewan (Law Society of Saskatchewan) sur le site Web : <http://www.lawsociety.sk.ca/>.

Si vous avez un faible revenu ou que vous n'en avez pas du tout, vous pourriez être admissible à l'**aide juridique**. Consultez votre bottin téléphonique pour trouver le bureau de la Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan (Saskatchewan Legal Aid Commission) le plus près de chez vous ou visiter leur site Web : <http://www.legalaid.sk.ca/>.

Pro Bono Law Saskatchewan (PBLs) est un organisme qui coordonne les services juridiques gratuits offerts aux personnes ayant des moyens limités. Vous pouvez en savoir plus à propos de leurs programmes en composant le 1-855-833-7257 ou en consultant leur site Web : <http://www.pbllsask.ca/>.

Lorsque vous déterminez la marche à suivre, vous pourriez aussi envisager le **droit collaboratif**, il s'agit d'un processus visant à résoudre les différends au moyen de conseils et d'aide d'avocats, mais hors cour. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements concernant ce processus, ou une liste des professionnels pratiquant le droit collaboratif, en appelant Collaborative Professionals of Saskatchewan Inc. au 1-866-347-8545 ou en visitant leur site Web : <http://www.collabsask.com/>.

Ai-je besoin d'un avocat?

Vous avez le droit de vous présenter en cour sans avocat. Toutefois, vous devez savoir que vous y serez traité de la même façon que si vous en aviez un. Ne vous attendez pas à être traité de façon différente parce que vous n'avez pas d'avocat. Si vous ne connaissez pas et ne suivez pas les règles de la Cour, vous aurez à en subir les conséquences.

Même si vous décidez ne pas recourir aux services d'un avocat pour vous représenter en cour, il serait tout de même judicieux d'en consulter un avant d'utiliser la présente trousse. Un avocat peut vous donner des conseils à propos de la loi, vous aider à évaluer vos chances de réussite et vous indiquer quel serait le coût de la présentation d'une demande de nature judiciaire si vous décidez de recourir aux services d'un avocat. Un avocat vous demandera possiblement de le rémunérer pour ses conseils.

Si vous avez un faible revenu ou que vous n'en avez pas du tout, vous pourriez être admissible à l'aide juridique. Consultez votre bottin téléphonique pour trouver le bureau de la Commission de l'aide juridique de la Saskatchewan le plus près de chez vous.

Vous ne trouverez aucun conseil juridique dans cette trousse, n'y comptez pas. Vous devez assumer personnellement le risque inhérent à l'utilisation de cette trousse.

Si vous décidez de vous représenter vous-même en cour, il vous incombe de connaître les *Règles de la Cour du Banc de la Reine* de la Saskatchewan (plus particulièrement la partie 15 des Règles qui aborde les instances en matière familiale) de même que les lois pertinentes régissant le droit familial. Vous trouverez ces renseignements sur le site Web de Publications Saskatchewan : (<http://www.publications.gov.sk.ca/freelaw/>)

II. Que dois-je faire?

Dois-je suivre des cours ou assister à des séances d'information avant de commencer?

Une fois que l'instance en matière familiale est initiée, si vous décidez de remplir les formules supplémentaires dans la présente trousse pour demander une ordonnance provisoire au sujet des enfants (garde, accès et/ou pension alimentaire pour enfants), alors vous devez vous inscrire à un cours obligatoire intitulé « Cours sur le rôle parental après la séparation et le divorce » (Parenting after Separation and Divorce) avant de déposer votre Requête devant la Cour. Le cours est gratuit et est offert par les Services de justice à la famille. Vous devez vous inscrire au cours préalablement en composant un des numéros suivants :

1-888-218-2822, poste 1 (région du sud de la Saskatchewan)

1-877-964-5501 (régions du centre et du nord de la Saskatchewan)

Vous devez prouver au juge qui entend votre Requête au tribunal que vous avez participé à ce cours dans les deux dernières années. Vous recevrez un certificat d'achèvement des Services de justice à la famille que vous devrez remettre au tribunal. Vous devez également aviser la partie intimée qu'elle devra aussi participer au cours. Cette exigence vous sera rappelée plus tard dans la présente trousse. L'information qui y est fournie est très utile et peut vous aider à améliorer votre relation avec votre enfant et la partie intimée.

Demande de divorce

Si vous entamez une procédure de divorce, vous aurez besoin d'un **certificat de mariage** ou d'un **certificat d'enregistrement de mariage**. Vous devez présenter votre certificat de mariage à la Cour lorsque vous déposez votre Requête en divorce. Si vous vous êtes marié en Saskatchewan, vous pouvez obtenir le certificat d'enregistrement de mariage auprès de :

eHealth Saskatchewan
<http://www.ehealthsask.ca/vitalstats/>
1-800-667-7551

Votre certificat original de mariage doit être rédigé dans l'une des deux langues officielles du Canada, soit l'anglais ou le français. Si votre certificat de mariage est rédigé dans une autre langue, vous devez fournir une traduction du document accompagnée d'un affidavit attestant la traduction.

Quels documents de la Cour dois-je remplir?

Le premier document que vous devrez remplir est intitulé la Requête. Ce document permet d'introduire une instance en matière familiale. Si votre Requête contient une demande de pension alimentaire pour enfants ou de pension alimentaire matrimoniale, alors vous devrez remplir l'État financier et l'Avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu dans la présente trousse. Si votre Requête comprend une demande de partage des biens, vous devrez remplir la formule intitulée État des biens, que vous trouverez dans la présente trousse.

Une fois que vous aurez rempli la Requête (et possiblement l'État financier ou l'État des biens ou les deux), il se peut que vous choisissiez de demander une ordonnance provisoire. Pour préparer la demande d'ordonnance provisoire au tribunal, vous devez remplir l'Avis de requête et l'Affidavit. Si votre demande concerne une ordonnance provisoire concernant des enfants, alors vous devrez préparer l'Avis de convocation à un programme d'éducation parentale.

Vous pouvez remplir les formules soit à l'encre sur papier, soit en format électronique en inscrivant les renseignements dans les modèles de formule joints à la présente trousse. Les documents doivent être présentés de façon soignée de sorte que les membres de la Cour et la partie intimée puissent les lire.

Que vous remplissiez ces formules en format électronique ou sur papier, vous devriez conserver un original vierge de façon à pouvoir l'utiliser en cas d'erreurs sans avoir à demander de nouveaux modèles de formule auprès de notre bureau.

Tous vos documents auront le même en-tête au haut de la première page. Vous devrez inscrire votre nom à titre de requérant, l'autre personne sera l'intimée, et le centre

judiciaire sera la ville où vous remplissez les documents. Vous n'aurez pas de numéro de dossier avant de déposer votre Requête. Pour le moment, laissez ce champ vide dans les formules de la Cour.

Que dois-je mettre dans chacun des documents?

Examinons ces documents un à la fois. Sachez que ces documents seront longs à remplir. Vous ne serez probablement pas en mesure de remplir tous ces documents en une seule fois. Lisez attentivement les instructions et faites de votre mieux. *Le personnel de la Cour ne peut remplir ces documents en votre nom.*

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le :

Centre d'information sur le droit de la famille
306-787-5837 ou 1-888-218-2822 (poste 2)
svp@gov.sk.ca

3085, rue Albert, bureau 323
REGINA SK S4S 0B1

Les membres du personnel du Centre d'information sur le droit de la famille ne peuvent vous donner des conseils juridiques ou se présenter en cour en votre nom. *Avant de communiquer avec eux, lisez attentivement la présente trousse du début à la fin.* N'oubliez pas que ni le personnel du Centre ni le personnel de la Cour ne peut remplir cette trousse pour vous.

III. Remplir les formules

A) Requête

Une requête est un document qui ouvre un dossier à la Cour du Banc de la Reine. Ce document indique toutes les questions qui pourraient devoir être tranchées. Si l'une des deux parties a déposé précédemment une requête auprès de la Cour du Banc de la Reine, il n'est pas nécessaire que vous prépariez une nouvelle requête. Si vous avez déjà un dossier de la Cour ouvert, vous pouvez demander une ordonnance provisoire en utilisant d'autres formules de la présente trousse.

Tous les documents doivent être présentés de façon soignée, qu'ils soient dactylographiés ou remplis en caractères d'imprimerie à l'encre. Toute suppression faite à des documents judiciaires doit être faite avec une règle et la modification doit être paraphée. Si vous remplissez les formulaires sous forme électronique, vous pourriez être en mesure de supprimer les portions des formulaires qui ne s'appliquent pas. Vous devriez sauvegarder les documents originaux avant d'apporter de telles modifications.

Prenez le document « Requête » dans la présente trousse. Remplissez le haut de la première page du document, laissez le champ du numéro de dossier vide pour le moment. Lorsque vous déposerez ce document auprès de la Cour, vous obtiendrez un numéro de dossier. Vous êtes le requérant et l'autre partie est l'intimée. La section intitulée « Préavis à l'intimé » comprend l'information que la partie intimée doit examiner lorsqu'elle reçoit votre Requête. Vous n'avez pas besoin d'ajouter quoi que ce soit ici.

Une fois que vous aurez rempli la Requête, le registraire local de la Cour du Banc de la Reine signera le document et apposera un sceau au bas de la deuxième page du document, et il vous donnera un numéro de dossier à inscrire au haut de la première page.

A) DEMANDE

Dans cette section de la Requête, vous devez indiquer à la Cour quelle est la réparation que vous sollicitez. Une requête peut introduire une instance judiciaire où différentes affaires peuvent être tranchées. Si vous êtes marié, vous sélectionnerez des demandes pour la garde, l'accès, la pension alimentaire pour enfants et/ou la pension alimentaire matrimoniale à partir des choix prévus en vertu de la *Loi sur le divorce*. Si vous pensez qu'il est possible ultérieurement que vous demandiez à la Cour de prononcer votre divorce, vous devez cocher l'option « divorce » ici. Cela ne signifie pas que vous demandez que le divorce soit prononcé maintenant, mais plutôt que vous pourriez demander un divorce à une date ultérieure.

Si vous n'êtes pas marié avec la partie intimée, alors vous devrez choisir les options relatives à la garde et à l'accès en vertu de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance* et les options relatives à la pension alimentaire pour enfants et à la pension alimentaire matrimoniale en vertu de la *Loi de 1997 sur les pensions familiales alimentaires*.

Si vous avez des biens à partager, vous sélectionnerez les options en vertu de la *Loi sur les biens familiaux, 2001*. Si vous souhaitez en savoir plus au sujet de vos droits légaux concernant le partage des biens matrimoniaux, vous devriez consulter un avocat. Si vous faites une demande de partage des biens, vous devrez remplir un document supplémentaire appelé l'État des biens. Cette formule se trouve dans la présente trousse.

Si vous avez des questions concernant les autres options pour faire des demandes dans votre Requête, vous devriez consulter un avocat.

B) LES AUTRES PARTIES DE LA REQUÊTE

Remplissez les paragraphes 2 à 7 si vous faites une demande de divorce. Dans le cas contraire, vous pouvez supprimer ces paragraphes et passer au paragraphe 8. Continuez de remplir la Requête. S'il y a des paragraphes qui ne s'appliquent pas à vous, il y a peut-être une case à cocher vous permettant de l'indiquer. Si ce n'est pas le cas, à l'aide d'une règle, rayez ces paragraphes, ou supprimez-les si vous remplissez la formule en format électronique.

Au paragraphe 29, sélectionnez l'option qui s'applique à vous. Si vous faites une demande de pension alimentaire pour enfants ou de pension alimentaire matrimoniale, vous devrez probablement préparer un état financier.

Vous devez également remplir les champs réservés à l'adresse aux fins de signification à la fin du document. Il s'agit de l'adresse à laquelle la partie intimée peut vous signifier des documents, au besoin. Si vous déménagez après avoir rempli la Requête, vous devriez mettre à jour votre adresse auprès de la Cour du Banc de la Reine.

Lorsque vous aurez rempli le document, faites-en au moins deux photocopies et signez les trois exemplaires. Prenez soin d'indiquer le nom de la ville ou du village où vous avez signé le document et la date à laquelle vous l'avez signé.

B) État financier

Si votre Requête comprend une demande de pension alimentaire pour enfants ou de pension alimentaire matrimoniale, vous devrez préparer un état financier. Pour ce faire, vous trouverez une formule dans la présente trousse intitulée État financier. Examinez bien la formule avant de commencer à la remplir. Il se pourrait que vous ne soyez pas tenu de remplir les six parties qu'elle contient.

Lisez attentivement les instructions données tout au long du document.

Commencez en remplissant la partie supérieure de la première page de l'État financier de la même manière que lorsque vous avez rempli la Requête.

Au paragraphe 1, inscrivez la date à laquelle les renseignements fournis sont exacts. Habituellement, vous inscrivez la date à laquelle vous remplissez la formule.

Au paragraphe 2, cochez l'une des deux options. Si vous prévoyez des changements dans votre situation financière, choisissez la deuxième option et énumérez brièvement ces changements.

Au paragraphe 3, vous devrez sélectionner les parties de la formule « État financier » qui s'appliquent à vous. Les parties 1 et 2 doivent être remplies par tous. Continuez de lire les instructions pour déterminer si vous devez remplir les parties 3, 4, 5 et 6.

NE signez PAS le document tout de suite. Une fois que le formulaire sera entièrement rempli, vous devrez le signer devant un commissaire aux serments qui vous demandera de jurer ou de certifier que l'information fournie dans l'État financier est exacte. Le commissaire aux serments remplira la section à la gauche de l'espace prévu pour votre signature.

La deuxième page de l'État financier doit être remplie uniquement si, conformément à la *Loi sur les Indiens* du Canada, en raison de votre statut, vos revenus sont non imposables et vous n'êtes pas tenu de produire une déclaration de revenus et, par conséquent, vous n'avez pas produit de déclaration de revenus pour les trois dernières années.

Remplissez la partie 1 de l'État financier. Celle-ci comporte trois pages. La plupart des catégories indiquées dans ces trois pages ne s'appliquent pas à tous. Il n'est pas rare que les personnes laissent vides la plupart des cases portant sur les catégories de revenu ainsi que les différents rajustements. N'oubliez pas de joindre les renseignements financiers demandés à la section 3 de la partie 1 (c.-à-d. les déclarations de revenus personnelles). Il suffit habituellement de joindre l'avis de cotisation ou de nouvelle cotisation qui vous a été transmis après que vous ayez produit votre déclaration de revenus personnelle. Dans certaines situations, la Cour exigera une copie complète des déclarations de revenus que vous avez produites à l'Agence du revenu du Canada.

Remplissez la partie 2 de l'État financier. Cette section porte sur vos dépenses annuelles. Donnez la meilleure estimation possible de chacune des dépenses sur une période d'un an. Vous pouvez prendre vos dépenses mensuelles dans une catégorie particulière et multiplier cette somme par 12 pour obtenir une estimation de vos dépenses annuelles.

Ce ne sont pas toutes les personnes qui devront remplir les parties 3, 4, 5 et 6 de la formule. Si vous réclamez le remboursement de frais de garde, de frais médicaux ou dentaires, ou de frais relatifs aux activités parascolaires, veuillez énumérer ces frais à la partie 3.

Si vous demandez un montant de pension différent de celui qui est fixé dans la table prévue par les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, puisque ce montant de pension causerait des difficultés excessives, alors remplissez les parties 4 et 5. Dans certaines situations, le montant de la pension alimentaire pour enfants établi dans les tables de pensions alimentaires pour enfants, en combinaison avec d'autres circonstances, pourrait causer des difficultés excessives pour vous, pour l'autre parent, ou pour l'enfant. Dans ces situations, il est possible de fixer un autre montant pour la pension alimentaire pour enfants.

Il n'est pas nécessaire de remplir la partie 6 de la formule, à moins qu'un juge n'ait ordonné de la remplir ou à moins que vous souhaitiez informer le juge de vos biens et de

vos dettes afin de dresser le portrait de votre situation financière au moyen de ces éléments de preuve supplémentaires.

Toute partie non applicable peut être éliminée de la trousse avant de remplir la formule « État financier ».

Maintenant, lorsque la formule est remplie au complet, vous devrez signer la première page portant sur votre état financier devant un commissaire aux serments qui vous demandera de jurer ou de certifier la véracité de l'information fournie. Le commissaire aux serments remplira la section à la gauche de l'espace prévu pour votre signature.

Certains des membres du personnel du Bureau du registraire local sont des commissaires aux serments et vous pouvez donc jurer ou certifier devant eux que l'information fournie dans votre affidavit est exacte. Ce service est gratuit. Vous devez apporter une pièce d'identité avec photo pour pouvoir profiter de ce service.

C) État des biens

Cette formule se trouve au dos de la présente trousse. Lisez attentivement les instructions tout au long du document.

À la première page, vous devez remplir la partie supérieure comme vous l'avez fait dans les documents précédents. Laissez vide le champ réservé au numéro du dossier. Le registraire local à la Cour vous donnera un numéro du dossier lorsque vous présenterez la formule Requête.

Ne signez pas la première page de l'État des biens tout de suite. Une fois le document rempli, vous devrez signer la première page du formulaire devant un commissaire aux serments qui vous demandera de jurer ou de certifier que l'information fournie dans le document est exacte.
--

L'État des biens traite de tous les biens et de toutes les dettes de chacune des parties. Si l'un de vous deux détenait des biens ou avait des dettes à la date du mariage ou au moment où la cohabitation a commencé, ceux-ci seront énumérés dans les parties III et IV.

Remplissez cette formule au meilleur de vos capacités. Ce ne sont pas tous les éléments dans cette partie qui s'appliqueront à vous. Si une section ne s'applique pas à vous, vous pouvez la passer.

Il est très important d'inscrire la liste complète de tous les actifs et tous les passifs autant que vous sachiez. Peu importe que l'actif ou le passif soit à votre nom ou au nom de la partie intimée, vous devriez tout inclure dans l'une des catégories de l'État des biens.

Si dans le cadre de l'instance vous constatez que certains renseignements inscrits dans l'État des biens sont incorrects ou incomplets, ou si d'importants changements surviennent et rendent inexacte l'information fournie, vous DEVEZ le signaler à la partie intimée et soumettre à la Cour l'information exacte, ou fournir un nouvel État des biens comprenant l'information exacte accompagnée de tout document à l'appui.

Dois-je signer l'État financier et l'État des biens devant un témoin?

Vous devez signer l'État financier et l'État des biens devant un commissaire aux serments. Avant la signature de ces documents, le commissaire aux serments vous demandera si vous jurez ou affirmez solennellement que le contenu de l'État financier et de l'État des biens est vrai. Les membres du personnel de la Cour sont des commissaires aux serments et vous pouvez, devant eux, attester la véracité de votre affidavit. Ce service est gratuit.

Tout avocat peut également être un commissaire aux serments. Vous pouvez également trouver des commissaires aux serments dans certaines entreprises comme les banques, les compagnies d'assurance et les cabinets d'avocats. Il est probable que vous ayez à payer des frais pour ce service.

Quelle est la prochaine étape?

Vous devrez maintenant vous rendre à la Cour du Banc de la Reine la plus près de chez vous pour introduire (déposer) votre Requête. Vous trouverez dans la présente trousse une liste de tous les emplacements de la Cour. Le registraire local à la Cour vous demandera :

- a) des droits de 100 \$ (ou de 200 \$ si vous faites également une demande de divorce) [payable en argent ou par traite bancaire seulement];
- b) trois copies de la Requête;
- c) trois copies de votre État financier (si vous demandez une pension alimentaire pour enfants ou une pension alimentaire matrimoniale);
- d) trois copies de votre État des biens (si vous demandez un partage des biens);
- e) votre certificat de mariage (si vous demandez un divorce).

Le registraire local mettra au dossier une copie de votre Requête (et de votre certificat de mariage, État financier et État des biens, le cas échéant) et il vous donnera un numéro de dossier. Ce numéro devra être inscrit sur tous les futurs documents de la Cour que vous préparerez. Une fois que vous avez introduit votre Requête, et que l'État financier ou l'État des biens, ou les deux ont été déposés, vous pouvez poursuivre les démarches en remplissant les autres documents.

C) Avis de requête

Un Avis de requête est un document qui indique à la Cour et à la partie intimée quel type d'ordonnance de la Cour vous souhaitez obtenir. Cet avis fixe également la date et l'heure auxquelles vous serez entendu par un juge. Vous trouverez cette formule plus loin dans la présente trousse.

Au haut de l'Avis de requête, vous trouverez le même en-tête que vous devrez remplir une fois de plus. Vous devrez inscrire le numéro de dossier, que vous trouverez sur votre Requête, ainsi que les noms du centre judiciaire et des parties.

Ensuite, vous devrez indiquer l'adresse du palais de justice afin de permettre à la partie intimée de savoir où se présenter, ***puis vous devrez sélectionner la date et l'heure de l'audience***. L'heure et la date de votre audience dépendront de votre centre judiciaire. Les juges siègent en cabinet à différents jours et à différentes heures dans chaque centre judiciaire. Vous devrez appeler le personnel de la Cour de votre centre judiciaire pour déterminer à quel moment les juges siègent en cabinet, ou vous pouvez trouver les dates disponibles à : <http://www.sasklawcourts.ca/index.php/home/court-of-queen-s-bench/court-locations-and-sitting-times>.

Les adresses et les numéros de téléphone de différents centres judiciaires sont inclus dans la présente trousse. Une fois que vous connaissez l'heure et le jour de la semaine auxquels les juges siègent en cabinet, vous pouvez choisir la date qui vous convient pourvu que vous respectiez les règles de « l'Avis ».

Si vous souhaitez demander une ordonnance alimentaire provisoire, il doit y avoir au moins 37 jours entre la date où la partie intimée reçoit vos documents et la date de l'audience. Vous devrez prévoir le temps dont vous aurez besoin pour faire parvenir les documents que vous avez préparés à la partie intimée avant de choisir la date d'audience. N'oubliez pas que le délai minimal est 37 jours. Vous pouvez donner à la partie intimée un avis de plus de 37 jours si vous le souhaitez.

Si vous ne demandez pas une ordonnance alimentaire provisoire, et que vous souhaitez seulement obtenir une ordonnance relative à la garde ou à l'accès, ou toute autre ordonnance, vous devez prévoir un délai de 14 jours entre la date de signification des documents et la date de l'audience. N'oubliez pas que le délai minimal est 14 jours. Vous pouvez donner à la partie intimée un avis de plus de 14 jours.

Dans la section « Réparation sollicitée » de la formule intitulée Avis de requête, vous indiquez à la Cour ce que vous souhaitez obtenir. Remplissez les sections concernant les ordonnances que vous demandez. Rayez les sections qui ne vous concernent pas ou supprimez-les si vous utilisez un format électronique. Vous trouverez un paragraphe intitulé « Autre ». Celui-ci vous permet de demander d'autres ordonnances de la Cour particulières qui n'entrent pas dans l'une des catégories générales.

Dans la section « Moyens fondant la demande », vous devez indiquer la loi que vous invoquez pour obtenir l'ordonnance que vous souhaitez. Si vous êtes marié à la partie intimée, vous pouvez sélectionner des options en vertu de la *Loi sur le divorce*. Si vous n'êtes pas marié à la partie intimée, alors vous ne pouvez recourir à la *Loi sur le divorce*, et vous devez cocher les cases correspondant aux différents textes législatifs provinciaux. Cette section devrait correspondre aux demandes que vous avez faites dans votre Requête. Sous la rubrique « Autre », nous avons fourni plusieurs autres fondements pour rendre différentes ordonnances. Si vous demandez l'une de ces ordonnances, vous devrez les inclure sous « Autre » dans la section « Réparation sollicitée ». Il est possible de faire d'autres demandes pour d'autres ordonnances qui ne sont pas énumérées dans la présente trousse. Vous pouvez consulter les différentes lois et règles de la Cour pour en savoir plus à propos de ces options :

Loi de 1997 sur le droit de l'enfance : <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=2455>
Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales : <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=2461>
Loi sur les biens familiaux : <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=2462>
Loi sur le divorce : <http://laws.justice.gc.ca/PDF/D-3.4.pdf>
Loi de 1998 sur la Cour du Banc de la Reine : <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=2473>
Règles de la Cour du Banc de la Reine : <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=73108>

Les ordonnances les plus fréquemment demandées qui sont incluses sous « Autre » comprennent :

- a) la déclaration de filiation en vertu du paragraphe 43(4) de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance*;
- b) le congé pour effectuer un test de paternité en vertu de l'article 48 de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance*;
- c) la possession exclusive du foyer familial en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les biens familiaux*;
- d) l'évaluation relative à la garde et à l'accès en vertu de l'article 97 de la *Loi de 1998 sur la Cour du Banc de la Reine*.

Une déclaration de filiation peut permettre à l'une des parties d'être ajoutée à un certificat de naissance, si elle n'y est pas déjà inscrite.

Un test de paternité peut être nécessaire pour établir la filiation.

Une ordonnance relative à la possession exclusive du foyer familial empêchera la partie intimée de se trouver dans le foyer familial en attendant que les questions relatives aux biens soient tranchées.

Un juge peut ordonner une évaluation relative à la garde et à l'accès pour l'aider à déterminer quels sont les meilleurs arrangements parentaux pour l'enfant. L'évaluation est effectuée par un travailleur social qualifié. Ce dernier ne travaille pour aucune des parties, mais il représente plutôt les intérêts supérieurs des enfants. Un juge peut

également ordonner que l'on produise un type de rapport appelé le « Children's Voices Report » (rapport sur le point de vue de l'enfant). Le rapport s'attarde aux enfants plus âgés (12 ans et plus) lorsqu'un juge souhaite en savoir davantage sur ce que dit et pense l'enfant.

D) Affidavit

Le prochain document judiciaire que vous devez remplir est l'« Affidavit ». Il s'agit d'une déclaration écrite dans laquelle vous jurez que les faits mentionnés sont véridiques. Ce sont les faits présentés à l'appui de votre demande pour une ordonnance de la Cour relative à la garde, à l'accès et/ou à la pension alimentaire. Vous trouverez cette formule plus loin dans la présente trousse.

Votre affidavit est très important. C'est ce qui permet au tribunal de recevoir la preuve sur les faits. Lors de l'audience, il ne vous sera pas permis de présenter des faits qui ne sont pas inclus dans votre affidavit et qui n'ont pas été présentés au tribunal à l'avance.

Les faits dans l'affidavit sont présentés sous la forme d'une série de paragraphes numérotés. Chacun des paragraphes doit porter sur un seul sujet. L'affidavit est ainsi plus clair et plus facile à lire pour le juge. Cette façon de faire vous permettra aussi de présenter votre affaire plus facilement au tribunal, puisque vous serez en mesure de faire des renvois à des paragraphes précis lors de votre plaidoirie.

Quels renseignements dois-je inclure dans mon affidavit?

Vous ne devez mentionner dans votre affidavit que des faits que vous considérez comme véridiques. Vous pouvez y indiquer les réponses que vous a fournies la partie intimée. Cependant, vous ne devriez pas inclure des renseignements qui vous ont été communiqués par un tiers. Dans certains cas particuliers, vous pouvez mentionner ce que vous avez appris de quelqu'un d'autre si vous indiquez dans votre affidavit qui est cette personne tout en précisant que vous croyez que l'information est vraie et en expliquant pourquoi vous avez besoin d'utiliser les renseignements appris de quelqu'un d'autre. Il est plus judicieux de demander à cette personne de remplir son propre affidavit. Vous pouvez présenter plus d'un affidavit au tribunal, c'est-à-dire que vous pouvez présenter un affidavit et recueillir des affidavits rédigés par d'autres personnes qui, selon vous, ont des renseignements qui pourraient être importants pour le tribunal. N'oubliez pas qu'un affidavit doit être signé sous serment. Votre affidavit peut généralement être aussi long et contenir autant de détails que vous le souhaitez. Cependant, vous devriez garder à l'esprit que le juge se préparera probablement à entendre de nombreuses demandes au tribunal à la date que vous avez choisie pour votre audience. Vous devriez inclure uniquement des faits et des détails qui sont liés à ce que vous demandez au tribunal. Par conséquent, vous devriez fournir au tribunal uniquement des renseignements pertinents.

La règle 15-20 dans les *Règles de la Cour du Banc de la Reine* stipule quel type d'information peut être inclus dans les affidavits. Vous pouvez consulter les *Règles de la Cour du Banc de la Reine* à : <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=73187&cl=5>

Si votre affidavit contient des renseignements inappropriés, ces portions peuvent être radiées. De plus, le double des dépens peut être attribué contre vous.

Votre affidavit devrait inclure, au minimum, des faits qui décrivent l'historique des événements ayant mené à la demande au tribunal. Si vous viviez ensemble auparavant, l'historique peut comprendre des événements qui sont survenus lorsque vous habitiez ensemble et après la séparation. N'oubliez pas que si vous omettez d'inclure de l'information dans votre affidavit, vous ne pourrez présenter cette information devant le tribunal.

Vous devriez réfléchir attentivement au type d'information dont le juge aura besoin pour évaluer la situation adéquatement.

Vous devriez savoir que lorsque le juge rend une ordonnance relative à la garde ou à l'accès, il tient uniquement compte des intérêts supérieurs de l'enfant. Le juge se penchera sur certains points, notamment :

- la qualité de la relation que l'enfant entretient avec chacune des parties;
- la personnalité, le caractère et les besoins émotionnels de l'enfant;
- votre capacité de prendre soin de l'enfant durant les moments où vous en avez la garde;
- les souhaits de l'enfant, dans la mesure où le juge considère cet aspect approprié, en ayant à l'esprit l'âge et la maturité de l'enfant;
- les intérêts supérieurs de l'enfant par rapport aux conditions, aux moyens, aux besoins et aux autres circonstances de l'enfant.

Le juge ne tiendra pas compte de votre comportement dans le passé, ni de celui de la partie intimée ou de toute autre personne, à moins que le comportement soulevé ait une incidence sur la capacité des personnes à prendre soin de l'enfant durant les moments où ils en ont la garde.

Comment puis-je inclure des documents dans l'affidavit?

Il se peut que vous ayez en main des documents que vous aimeriez montrer au tribunal. Par exemple, une copie du bulletin scolaire de votre enfant, un rapport de votre avocat, ou une lettre de votre employeur estimant le nombre d'heures supplémentaires que vous ferez au cours de la prochaine année. Vous pouvez joindre ce type de document à votre affidavit. Un tel document est appelé une « pièce ». Il existe des règles particulières concernant les pièces.

Dans le corps de l'affidavit, vous devez mentionner qu'un document est joint à l'affidavit à titre de pièce. Chaque pièce est identifiée par une lettre de l'alphabet. La première pièce jointe est appelée la « Pièce A », la prochaine pièce est la « Pièce B », la pièce suivante est la « Pièce C » et ainsi de suite. Par exemple :

« Vous trouverez jointe à mon affidavit la pièce "A" identifiée comme telle et il s'agit d'une copie du bulletin de 4^e année de ma fille Samantha obtenu à l'école Connaught ».

Règle générale, on utilise un tampon pour indiquer sur le document joint qu'il s'agit d'une pièce. La plupart des commissaires aux serments (avocats, notaires, personnel de la Cour) ont accès à un tel tampon.

Dois-je signer mon affidavit et trouver quelqu'un qui pourra agir à titre de témoin lors de ma signature?

Oui. Vous devez signer votre affidavit devant un commissaire aux serments. Avant de signer votre affidavit devant le commissaire aux serments, ce dernier vous demandera si vous jurez ou affirmez, ou non, que les éléments contenus dans votre affidavit sont véridiques. Les membres du personnel de la Cour sont des commissaires aux serments et vous pouvez jurer devant eux que le contenu de votre affidavit est véridique. Ce service est gratuit. Vous pouvez également trouver des commissaires aux serments dans les pages jaunes de votre annuaire téléphonique et dans certaines entreprises comme les banques, les compagnies d'assurance et les cabinets d'avocats. Vous devrez probablement payer pour ce service.

N'oubliez pas de montrer vos pièces au commissaire aux serments. Ces pièces doivent être estampillées et signées.

E) Avis de convocation à un programme d'éducation parentale

Trouvez la formule intitulée « Avis de convocation à un programme d'éducation parentale » dans la présente trousse. Vous devrez remplir cette formule afin de demander à la partie intimée de vous montrer à vous et à la Cour qu'elle a participé au cours d'éducation parentale obligatoire après la séparation et le divorce avant de présenter au tribunal, une requête liée aux enfants.

La partie intimée et vous-même devez prouver au juge qui entend votre Requête que vous avez participé à ce cours dans les deux dernières années. Vous recevrez un certificat d'achèvement des services de justice à la famille que vous devrez remettre au tribunal. Vous devez également aviser la partie intimée qu'elle devra aussi participer au cours.

F) Avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu

Trouvez la formule intitulée « Avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu » dans la présente trousse. Si vous demandez une ordonnance de pension alimentaire, vous devrez remplir cette formule afin de demander à la partie intimée de fournir les renseignements sur le revenu nécessaires pour déterminer le montant de la pension alimentaire.

IV. Signifier des documents

Une fois que vous aurez rempli certains des formulaires fournis dans la présente trousse et que votre Requête aura été émise par la Cour, vous devrez « signifier » tous les documents que vous avez préparés. Autrement dit, vous devez donner une copie de tous les documents à la partie intimée. (Vous devez donner une deuxième copie de tous les documents au tribunal. Vous devriez conserver une troisième copie de tous les documents pour vos dossiers personnels.)

Une Requête en divorce peut être signifiée par toute personne autre que la partie requérante. D'autres documents peuvent être signifiés par la partie requérante, mais il est souvent préférable de demander à quelqu'un d'autre de signifier les documents à la partie intimée. La personne « signifiant » les documents devrait remettre les documents à la partie intimée. Si l'autre parent refuse d'accepter les documents, la personne devrait déposer les documents devant lui ou elle et aviser verbalement la partie intimée de la teneur des documents signifiés.

Vous pouvez donner ou « signifier » les documents à la partie intimée de plusieurs façons :

- Vous pouvez embaucher un huissier professionnel. Vous trouverez les noms des huissiers de votre région dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Les huissiers vous imposeront des frais pour ce travail.
- Vous pouvez demander à un autre adulte de donner les documents à la partie intimée. Cette personne doit connaître ou être en mesure d'identifier l'autre parent ou bien d'obtenir une preuve d'identité de l'autre parent. Vous pouvez demander à un ami ou à un parent de faire cela.
- Vous pouvez demander à un shérif de signifier les documents. Des shérifs sont en poste partout où siège la Cour du Banc de la Reine. Des frais sont exigés pour obtenir ce service. Vous pouvez trouver un shérif dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique dans la section sur les tribunaux : « Courts ».

Y a-t-il des échéances à respecter concernant la signification de documents?

Si la Requête dont est saisie la Cour concerne la garde et l'accès, vous devez signifier les documents à la partie intimée au moins 14 jours avant la date de l'audience.

Si la Requête porte sur la pension alimentaire pour enfants ou la pension alimentaire matrimoniale, alors vous devez signifier les documents à la partie intimée au moins 37 jours avant la date de l'audience.

Veillez noter également que votre Requête doit être signifiée dans un délai de six mois après avoir été émise par les tribunaux.

Dois-je prouver au tribunal que les documents ont bel et bien été signifiés à la partie intimée?

Oui. Le juge devra savoir si la partie intimée a reçu une copie de tous vos documents avant d'entendre votre Requête. La personne ayant signifié vos documents à la partie intimée doit signer l'Affidavit de signification devant un commissaire aux serments. Une formule intitulée « Affidavit de signification » est incluse dans la présente trousse.

Que dois-je faire une fois que les documents ont été signifiés à la partie intimée?

Une fois que vous avez signifié la première copie de tous vos documents à la partie intimée, vous devez présenter la deuxième copie de ceux-ci au tribunal. Vous devez « déposer » ou donner au tribunal une copie de tous vos documents en plus de l'Affidavit de signification. Il n'est pas nécessaire de déposer de nouveau la Requête et l'État financier, puisque vous l'avez déjà fait. Vous devez déposer tous les documents auprès du personnel de la Cour entre 10 h et 16 h. Il faut déposer tous les documents auprès du tribunal au moins 14 jours avant la date de l'audience. (Vous pouvez les déposer plus tôt si vous le souhaitez.)

Vous devrez payer des frais de 10 \$ pour le dépôt de l'Avis de requête. Ce montant est payable seulement en argent comptant ou par traite bancaire.

S'il y a lieu, n'oubliez pas de déposer la preuve de votre participation au cours sur le rôle parental après la séparation et le divorce (Parenting after Separation and Divorce), une fois que vous avez reçu votre certificat d'achèvement.

V. À quoi dois-je m'attendre de la partie intimée?

Est-ce que l'autre parent me fera parvenir des documents? Que dois-je faire avec ceux-ci?

Une fois que la partie intimée aura lu les documents que vous lui avez signifiés, elle répondra vraisemblablement. Il se peut que la partie intimée vous signifie un affidavit. Dans cet affidavit, il se pourrait que la partie intimée soulève de nouveaux faits avec lesquels vous êtes en désaccord. Vous pouvez préparer, signifier et déposer un deuxième affidavit répondant UNIQUEMENT aux nouvelles questions soulevées par la partie intimée dans son affidavit. Vous devez déposer et signifier votre affidavit en réplique au moins deux jours « francs » (c.-à-d. trois jours) avant la date de l'audience. Vous pouvez utiliser le modèle d'affidavit offert dans la présente trousse pour produire un deuxième affidavit.

Que dois-je faire si la partie intimée me signifie un Avis de requête?

Avec l'affidavit, la partie intimée pourrait vous signifier un Avis de requête. La présente trousse ne vous indique pas comment vous devez répondre à l'Avis de requête de l'autre parent. Les documents de la partie intimée vous donneront certaines indications concernant ce que vous devez faire pour répondre. En cas de doute, vous devriez consulter les *Règles de la Cour du Banc de la Reine* de la Saskatchewan ou parler à un avocat.

Que dois-je faire si la partie intimée est en accord avec ce que je demande dans mon Avis de requête?

Il se peut que la partie intimée et vous-même ayez discuté des questions abordées dans l'ensemble des documents déposés. Si, à tout moment, la partie intimée et vous-même parvenez à vous entendre sur les points soulevés, vous pouvez tous les deux vous présenter au tribunal à la date choisie, et lorsque le greffier de la Cour demande s'il existe des ordonnances par consentement, vous pouvez tous les deux vous approcher du juge et indiquer que vous consentez aux modalités d'une ordonnance et que vous souhaitez que le juge la prononce.

Que faire si la partie intimée demande un délai pour préparer sa réponse?

La partie intimée ou son avocat peut communiquer avec vous pour demander un ajournement. Cela signifie qu'elle souhaiterait que la date de l'audience soit reportée. La partie intimée peut demander un délai pour avoir plus de temps pour préparer sa réponse, pour éviter un conflit d'horaire, ou parce qu'elle souhaite tenter de régler le différend à l'extérieur des tribunaux.

La plupart des demandes d'ajournement sont accordées. Que vous soyez disposé à accepter la demande d'ajournement ou non, il peut être utile d'examiner la directive de pratique ci-jointe du tribunal qui s'occupe des ajournements :

http://www.sasklawcourts.ca/images/documents/Queens_Bench/QB_GAPD_7.pdf (en anglais)

Que faire si l'affidavit de la partie intimée ne respecte pas les Règles de la Cour?

Il est possible que la partie intimée ait préparé un affidavit (ou plus d'un) qui ne respecte pas les Règles de la Cour. Vous avez le choix, vous pouvez aborder verbalement cette question lors de l'audience, ou vous pouvez soumettre une objection pour vice de forme à propos du document contrevenant aux Règles.

Il n'est pas obligatoire de soumettre une telle objection, mais si vous décidez de le faire, la directive de pratique suivante pourrait vous aider :

https://sasklawcourts.ca/images/documents/Queens_Bench/QB_FamPD3_OppositionsAuxTemoignages.pdf

VI. Dois-je réellement me rendre au tribunal?

Que dois-je faire lorsque j'y suis?

Vous devez vous rendre au tribunal à l'heure et à la date choisies dans l'Avis de requête. Vous devriez arriver au palais de justice 15 minutes à l'avance. Lorsque vous arrivez au palais de justice, demandez à l'un des membres du personnel du bureau du registraire local de vous indiquer la salle où votre Requête sera entendue. Le personnel de la Cour affichera une liste des affaires que le juge entendra cette journée-là ou bien la liste se trouvera dans la salle. Repérez votre affaire sur cette liste. Le juge entendra probablement la plupart des affaires inscrites. Il se peut que vous attendiez quelques minutes ou plusieurs heures avant que votre Requête soit entendue.

Si vous ne vous présentez pas au tribunal, votre Requête sera « radiée » du rôle ou sera annulée et vous devrez recommencer tout le travail que vous avez fait.

Lorsque vous entrerez dans la salle où votre Requête sera entendue, vous verrez une personne assise à côté ou devant le fauteuil du juge. Cette personne est le greffier de la Cour. Attendez votre tour pour parler avec le greffier de la Cour. Vous devrez lui dire qui vous êtes et il notera que vous êtes présent au tribunal. Une fois que vous avez parlé au greffier de la Cour, vous pouvez aller vous asseoir.

Lorsque le juge prononce le nom de votre affaire, levez-vous. Il y aura une table au-devant de la salle d'audience. Vous pouvez vous y rendre et placer vos notes sur la table ou le lutrin.

Puisque vous êtes le requérant (la requérante), vous parlerez en premier. Levez-vous lorsqu'on vous invite à parler. Nommez-vous et dites au juge que vous vous représentez vous-même. Utilisez les formules « Monsieur le juge » ou « Madame la juge », selon le cas. Dites au juge en termes simples et clairs en quoi consiste l'Avis de requête que vous avez déposé. N'oubliez pas que vous devez avoir en votre possession une copie de tous les documents que vous avez déposés auprès du tribunal.

Vous ne pouvez parler que des renseignements qui sont déjà inscrits dans votre affidavit. Vous ne pouvez pas présenter de nouveaux renseignements à moins que le juge vous demande spécifiquement de le faire.

Vous êtes censé avoir préparé ce que vous souhaitez dire au juge. Vous devriez noter ce que vous voulez dire sous forme de points, afin de ne rien oublier d'important. Si le juge vous pose des questions, répondez clairement, honnêtement et du mieux que vous pouvez. N'interrompez pas le juge lorsqu'il parle. Soyez toujours poli.

Notez attentivement ce que dit le juge. Il se pourrait que vous ayez à préparer une « Ordonnance » que le tribunal devra signer après votre Requête. Vous devriez noter la réponse du juge à chacun des points que vous avez soulevés dans l'Avis de requête que vous avez déposé.

Une fois que vous aurez présenté votre affaire, la partie intimée, ou son avocat, prendra la parole à son tour. Lorsque la partie intimée aura terminé, vous serez en mesure de répondre à toute nouvelle question qu'elle pourrait avoir soulevée.

Lorsque la partie intimée ou son avocat parle, ne l'interrompez pas si vous êtes en désaccord avec ce qui est dit. Si vous avez parlé en premier, vous aurez la possibilité d'intervenir par la suite. Il peut être judicieux de noter les points avec lesquels vous êtes en désaccord, de cette façon, vous n'oublierez pas d'en parler lorsque vous en aurez l'occasion.

À la fin de l'audience, le juge a trois options :

- a) ajourner votre Requête;
- b) réserver son jugement;
- c) prononcer une ordonnance.

Si votre audience est « ajournée », cela signifie qu'elle est reportée à une date ultérieure. Le juge peut choisir cette option si l'une des deux parties demande un ajournement, ou si d'autres preuves sont nécessaires, ou dans toute autre circonstance que le juge considère comme étant appropriée.

Si le juge « réserve » son jugement, cela signifie qu'il a besoin de plus de temps pour réfléchir aux preuves présentées par les parties. Le juge prendra une décision à une date ultérieure. Un juge peut prendre autant de temps qu'il le souhaite pour rendre sa décision. Le personnel de la Cour communiquera avec vous une fois que la décision aura été rendue. Assurez-vous que le personnel de la Cour sache comment vous joindre.

Le juge peut prononcer une ordonnance sur-le-champ. N'oubliez pas de noter ce que dit le juge.

Si le juge estime qu'il n'est pas en mesure de rendre une décision à la lumière des preuves présentées, il peut ordonner que l'affaire fasse l'objet d'une conférence préparatoire au procès à une date ultérieure. Une conférence préparatoire au procès est la première étape vers un procès. (La conférence préparatoire au procès n'est pas un procès. Le procès aura lieu à une date ultérieure.) Lors de la conférence préparatoire au procès, la partie intimée et vous-même vous assoirez avec le juge pour discuter de la possibilité de parvenir à une entente. Si vous êtes incapables de parvenir à une entente lors de la conférence préparatoire au procès, un procès pourrait avoir lieu. Si une conférence préparatoire au procès ou un procès est prévue, il est fortement recommandé de consulter un avocat pour obtenir de l'aide.

VII. Que dois-je faire après mon passage au tribunal?

Après être passé devant le tribunal, vous devrez préparer l'ordonnance de la Cour. Dès que la décision est rendue, demandez au personnel de la Cour de vous montrer le « fiat » du juge. Il s'agit du document où est consignée la décision du juge. Communiquez avec le Centre d'information sur le droit de la famille en composant le 1-888-218-2822 (poste 2) pour obtenir une autre trousse d'aide personnelle pour vous aider à préparer votre ordonnance de la Cour.

Lorsque vous aurez préparé l'ordonnance, faites-en au moins trois copies. Apportez les trois copies au personnel de la Cour de sorte qu'une ordonnance puisse être rendue. Des frais de 20 \$ payables en argent comptant seulement s'appliquent. Le personnel de la Cour comparera votre ordonnance avec le fiat du juge. Si vous avez fait des erreurs, le personnel de la Cour vous demandera de les corriger.

Une fois l'ordonnance rendue, la Cour en conservera une copie; vous devriez conserver une copie pour vos dossiers personnels et vous devez remettre l'autre à la partie intimée.

VIII. Que dois-je faire si j'ai des questions sur l'utilisation de la présente trousse?

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec :

Centre d'information sur le droit de la famille
306-787-5837 ou 1-888-218-2822 (poste 2)

svp@gov.sk.ca

3085, rue Albert, bureau 323
REGINA SK S4S 0B1

Les membres du personnel du Centre d'information sur le droit de la famille ne peuvent pas vous donner des conseils juridiques ou se présenter en cour en votre nom. *Avant de communiquer avec eux, lisez attentivement la présente trousse du début à la fin.* N'oubliez pas que ni le personnel du Centre ni le personnel de la Cour ne peut remplir cette trousse pour vous.

LISTE DE VÉRIFICATION

- Vous devez lire l'ensemble des instructions relatives à la présente trousse.
- Si vous prévoyez faire une demande d'ordonnance provisoire relative à la pension alimentaire pour enfants, à la garde ou à l'accès, inscrivez-vous au cours sur le rôle parental après la séparation et le divorce (Parenting After Separation and Divorce) (vous devrez assister au cours avant la date d'audience choisie dans votre Avis de requête).
- Vous devez obtenir un certificat de mariage auprès du bureau des statistiques de l'état civil (si vous demandez le divorce).
- Vous devez remplir ces documents :
 - Requête
 - État financier (s'il y a lieu)
 - État des biens (s'il y a lieu)
- Vous devez apporter les éléments suivants à la Cour du Banc de la Reine (vous trouverez les adresses à la page suivante) :
 - a) 100 \$ pour le dépôt de votre Requête (ou 200 \$ si vous demandez un divorce);
 - b) trois copies de votre Requête;
 - c) trois copies de votre État financier et/ou de l'État des biens (s'il y a lieu);
 - d) votre certificat de mariage (s'il y a lieu).
- Vous devez remplir ces documents :
 - a) Avis de requête;
 - b) Affidavit (signé devant un commissaire aux serments);
 - c) Avis de convocation à un programme d'éducation parentale (s'il y a lieu);
 - d) Avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu (si vous demandez une pension alimentaire).
- Vous devez signifier l'ensemble complet des documents à la partie intimée au moins 14 jours avant la date de l'audience (garde ou accès) ou au moins 37 jours avant la date de l'audience (demande de pension).
- La personne qui a effectué la signification doit signer l'Affidavit de signification devant un commissaire aux serments.
- Vous devez déposer l'Avis de requête, l'Affidavit, l'Avis de convocation à un programme d'éducation parentale et l'Avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu au moins sept (7) jours avant la date de l'audience ainsi que :
 - l'Affidavit de signification;
 - le certificat de participation au cours sur le rôle parental après la séparation et le divorce.
- Si la partie intimée vous signifie un Affidavit, vous pourriez décider de préparer, de signifier et de déposer une réponse à l'affidavit de la partie intimée, et ce, au moins deux jours « francs » avant la date de l'audience.
- Vous devez vous présenter au tribunal à la date de l'audience.
- Vous devez obtenir la trousse du Centre d'information sur le droit de la famille afin de préparer l'ordonnance.

CENTRES JUDICIAIRES EN SASKATCHEWAN

<http://www.sasklawcourts.ca/index.php/home/court-of-queen-s-bench/court-locations-and-sitting-times>

Battleford

C.P. 340
291 - 23rd Street West
BATTEFORD SK S0M 0E0

Tél. : 306-446-7675
Télé. : 306-446-7737

Estevan

1016 - 4th Street
ESTEVAN SK S4A 0W5

Tél. : 306-637-4527
Télé. : 306-637-4536

Melfort

C.P. 6500
409, rue Main
MELFORT SK S0E 1A0

Tél. : 306-752-6265
Télé. : 306-752-6264

Moose Jaw

64, rue Ominica Ouest
MOOSE JAW SK S6H 1W9

Tél. : 306-694-3602
Télé. : 306-694-3056

Prince Albert

1800, avenue Central
PRINCE ALBERT SK S6V 4W7

Tél. : 306-953-3200
Télé. : 306-953-3210

Regina

2425, avenue Victoria
REGINA SK S4P 3V7

Tél. : 306-787-5377
Télé. : 306-787-7217

Saskatoon

520, Spadina Cres. E.
SASKATOON SK S7K 3G7

Tél. : 306-933-5174
Télé. : 306-975-4818

Swift Current

121, rue Lorne Ouest
SWIFT CURRENT SK S9H 0J4

Tél. : 306-778-8400
Télé. : 306-778-8581

Yorkton

29, rue Darlington Est
YORKTON SK S3N 0C2

Tél. : 306-786-1515
Télé. : 306-786-1521

Formule 15-6

(Règle 15-6(1))

NUMÉRO DE DOSSIER _____

COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN
(DIVISION DU DROIT DE LA FAMILLE)

CENTRE JUDICIAIRE _____

PARTIE REQUÉRANTE/
COREQUÉRANTS _____

PARTIE INTIMÉE _____

REQUÊTE

AVIS À LA PARTIE INTIMÉE

UNE POURSUITE JUDICIAIRE A ÉTÉ INTRODITE CONTRE VOUS DEVANT NOTRE COUR. Les précisions concernant la demande en justice formulée contre vous sont énoncées aux pages suivantes.

VOUS NE RECEVREZ PLUS AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT LA PRÉSENTE DEMANDE EN JUSTICE. SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS, JUGEMENT POURRA ÊTRE ACCORDÉ SANS AUTRE PRÉAVIS.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER UNE PRÉTENTION FORMULÉE DANS LA PRÉSENTE REQUÊTE OU PRÉSENTER VOUS-MÊME UNE DEMANDE EN JUSTICE, vous-même ou votre avocat devrez préparer votre réponse établie à l'aide de la formule 15-14A ou une réponse et requête reconventionnelle établie à l'aide de la formule 15-15, en signifier copie à la partie requérante ou à son avocat à l'adresse aux fins de signification indiquée dans la présente requête et la déposer, accompagnée de la preuve de sa signification, au greffe de notre Cour :

- (a) soit DANS LES 30 JOURS qui suivront la signification qui vous sera faite de la présente requête, si elle vous est faite au Canada ou aux États Unis d'Amérique;
- (b) soit DANS LES 60 JOURS qui suivront la signification qui vous sera faite de la présente requête, si elle vous est faite à l'extérieur du Canada ou des États-Unis d'Amérique.

Avant de signifier et de déposer une réponse, vous pouvez signifier et déposer un avis d'intention de répondre établi à l'aide de la formule 15-14B. Vous bénéficierez alors d'un délai supplémentaire de 10 jours pour signifier et déposer votre réponse.

Si la présente requête comporte une demande d'aliments, VOUS DEVEZ, dans le délai fixé ci-dessus pour la signification et le dépôt de votre réponse, SIGNIFIER ET DÉPOSER UN ÉTAT FINANCIER établi à l'aide de la formule 15-26A, que vous désiriez déposer ou non une réponse. Si vous avez reçu signification d'une demande d'aliments pour enfants et que vous ne vous conformez pas au présent avis ou à l'avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu, qui vous a également été signifié, LA COUR PEUT VOUS IMPUTER UN CERTAIN REVENU ET FIXER LE MONTANT DES ALIMENTS POUR ENFANTS QUI SERONT PAYABLES EN FONCTION DU REVENU QUI VOUS A ÉTÉ IMPUTÉ. Si vous avez reçu signification d'une demande d'aliments pour enfants ou que vous entendez demander dans votre réponse des aliments pour enfants, veuillez consulter les *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*.

Si la présente requête comporte une revendication de biens, VOUS DEVEZ, dans le délai fixé ci-dessus pour la signification et le dépôt de votre réponse, SIGNIFIER ET DÉPOSER UN ÉTAT DES BIENS établi à l'aide de la formule 15-26B, que vous désiriez déposer ou non une réponse.

Si vous avez aussi reçu signification d'une requête introductive, VOUS OU VOTRE AVOCAT DEVRIEZ SIGNIFIER ET DÉPOSER VOS AFFIDAVITS EN RÉPONSE À LA REQUÊTE INTRODUCTIVE 7 JOURS AVANT LA DATE FIXÉE POUR L'AUDITION DE LA REQUÊTE INTRODUCTIVE et vous présenter en cour à cette date pour l'audition de la requête introductive.

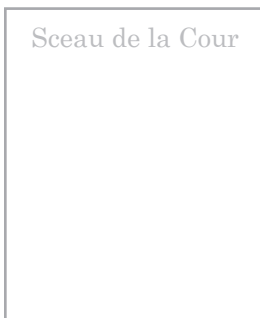
Si vous ne contestez pas la présente requête ou ne vous y opposez pas, mais que vous désirez être avisé(e) de toute autre mesure prise dans l'action, vous pouvez signifier et déposer une demande de notification établie à l'aide de la formule 15-16 et, par la suite, avis de toutes les plaidoiries et de tous les actes de procédure ultérieurs vous sera signifié.

SI VOUS OMETTEZ DE SIGNIFIER ET DE DÉPOSER UNE RÉPONSE, JUGEMENT PEUT ÊTRE ACCORDÉ EN VOTRE ABSENCE ET SANS AUTRE PRÉAVIS CONCERNANT TOUTE DEMANDE FORMULÉE DANS LA PRÉSENTE REQUÊTE, Y COMPRIS UNE DEMANDE DE DISSOLUTION DE VOTRE MARIAGE ET DE PARTAGE DE VOS BIENS.

S'IL S'AGIT D'UNE REQUÊTE EN DIVORCE, LES ÉPOUX NE PEUVENT SE REMARIER tant qu'un jugement de divorce n'a pas pris effet.

La présente requête doit être signifiée dans les 6 mois de la date de son émission, sauf ordonnance contraire.

La présente requête est émise à _____, en Saskatchewan,
le _____ 2_____.



Registraire (local)

(Lorsqu'une requête conjointe est déposée dans une action en divorce, l'avis à la partie intimée qui précède est omis.)

DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COUR

1 Je soussigné(e) demande (Nous soussignés demandons) à la Cour la réparation suivante :

a) en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada)

- le divorce
- la garde
- l'accès

- la somme mensuelle de _____ \$ à titre d'aliments à mon profit
 - des aliments pour enfants dont le montant est déterminé conformément aux *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*
 - la somme mensuelle de _____ \$ à titre d'aliments pour enfants (*si cette somme diffère du montant fixé dans la table prévue par les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*)
 - autre (*préciser*) _____
- b) en vertu de la *Loi sur les biens familiaux*
- la possession exclusive du foyer familial
 - le partage du foyer familial : _____ en parts égales _____ en parts inégales
 - le partage des biens familiaux : _____ en parts égales _____ en parts inégales
- c) en vertu de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance*
- la garde
 - l'accès
 - la tutelle relative aux biens des enfants
 - une déclaration de filiation
 - autre (*préciser*) _____
- d) en vertu de la *Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales*
- une pension alimentaire mensuelle de _____ \$ à mon profit
 - une pension alimentaire mensuelle pour enfants dont le montant est déterminé en vertu des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*
 - une pension alimentaire mensuelle de _____ \$ pour enfants (*si cette somme diffère du montant fixé dans la table prévue par les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*)
 - autre (*préciser*) _____
- e) la séparation judiciaire régie par la *Loi de 1998 sur la Cour du Banc de la Reine*
- f) une déclaration de nullité de mariage
- g) l'aide prévue par la *Loi de 1996 sur l'aide aux personnes à charge*
- h) une réparation applicable dans le cas de personnes qui ont cohabité comme conjoints
- intérêt sur des biens
 - indemnité
 - autre (*préciser*) _____
- (i) autre (*indiquer le titre de la loi, le cas échéant*)
- (j) les dépens (*Préciser les sommes réclamées et le fondement de la réclamation.*)

DANS LES CIRCONSTANCES énoncées ci-après :

PRÉCISIONS SUR L'ÉCHEC DU MARIAGE

2 Un certificat de mariage ou un extrait de l'enregistrement du mariage a été déposé à la Cour.

ou

2 A été déposé à la Cour un engagement de déposer à la Cour au plus tard le _____

2 _____ le certificat de mariage ou un extrait de l'enregistrement du mariage.

ou

2 Il est impossible ou peu pratique d'obtenir le certificat de mariage ou un extrait de l'enregistrement du mariage et demande a été faite pour obtenir une ordonnance dispensant de la production du certificat ou de l'extrait.

3 Il y a eu échec du mariage pour les raisons suivantes : (*Mentionner la séparation, l'adultère ou la cruauté en invoquant les articles pertinents de la Loi sur le divorce (Canada) ou de la Loi de 1998 sur la Cour du Banc de la Reine.*)

4 Voici les faits sur lesquels se fonde ma requête en divorce (*ou en séparation judiciaire ou en nullité de mariage*) : (*Énoncer de façon complète et concise les faits substantiels invoqués, mais non les moyens qui pourraient servir à en faire la preuve*)

5 Voici les tentatives de réconciliation qui ont été faites :

6 Il n'y a aucune possibilité de réconciliation ou de reprise de la cohabitation avec mon conjoint (ma conjointe).

COLLUSION, PARDON ET CONNIVENCE

7a) J'ai énoncé sincèrement les faits établissant l'échec de mon mariage et je n'ai pas conclu d'accord, d'entente ou d'arrangement visant à fabriquer ou à dissimuler des éléments de preuve ou à tromper la Cour.

b) (*Si l'adultère ou la cruauté est la cause de l'échec du mariage :*) Je n'ai pas encouragé mon conjoint (ma conjointe) à agir de la manière que j'ai indiquée ni à commettre ou à continuer de commettre les actes reprochés. Je ne puis lui pardonner et reprendre la cohabitation avec lui/elle par suite de ses actes et de son comportement à mon endroit.

MÉDIATION

8 Les services de médiation qui ont servi à négocier les questions portant sur les aliments ou la garde sont les suivants :

PRÉCISIONS SUR LA REVENDICATION DE BIENS

9 À la date d'émission de la présente requête, la partie intimée et moi possédions ou détenions séparément ou conjointement un intérêt sur des biens réels et personnels. Les précisions concernant ces biens sont énoncées dans mon état des biens établi à l'aide de la formule 15-26B et déposé en l'espèce (ou qui sera déposé dans les 10 jours de l'émission de la présente requête). *(Il n'est pas nécessaire de déposer un état des biens si les parties sont d'accord sur la réparation qui doit être accordée et si elles ont déposé une renonciation aux états financiers et aux états des biens établie à l'aide de la formule 15-28A.)*

10 J'ai droit à la répartition en parts égales du foyer familial et/ou des biens familiaux.

ou

10 Voici les moyens sur lesquels je me fonde pour soutenir qu'une répartition en parts égales du foyer familial et/ou des biens familiaux serait injuste et inéquitable : *(Mentionner les articles pertinents de la Loi sur les biens familiaux.)*

ou

10 Voici les faits sur lesquels je me fonde pour réclamer un intérêt sur les biens ou une indemnité applicable dans le cas de personnes ayant cohabité comme conjoints :

PRÉCISIONS SUR LA RELATION

11 La partie intimée et moi nous sommes marié(e)s le _____ à _____.
(date) (lieu)

ou

11 La partie intimée et moi sommes des conjoints au sens de la *Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales* et avons commencé à cohabiter le _____
(date)
à _____ .
(lieu)

et/ou

11 La partie intimée et moi sommes père ou mère au sens de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance*.

12 J'ai cessé de cohabiter avec la partie intimée le _____ ou vers cette date.
(date)

ou

12 Je n'ai jamais cohabité avec la partie intimée.

ou, selon le cas.

ÉTAT PERSONNEL DES PARTIES

13 Mon nom de famille à la naissance : _____

14 Mon nom de famille immédiatement avant le mariage : _____

15 Mon état civil au moment du mariage : _____
(jamais marié(e)/divorcé(e)/veuf ou veuve)

16 Ma date de naissance : _____

17 Nom de famille de la partie intimée à la naissance : _____

18 Nom de famille de la partie intimée immédiatement avant le mariage : _____

19 État civil de la partie intimée au moment du mariage : _____
(jamais marié(e)/divorcé(e)/veuf ou veuve)

20 Date de naissance de la partie intimée : _____

RÉSIDENCE

21 Mon adresse : _____

22 L'adresse de la partie intimée : _____

23 J'ai ma (ou La partie intimée a sa) résidence ordinaire en Saskatchewan depuis
le _____ .
(date)

ENFANTS

24 Ni moi ni la partie intimée n'avons la garde ou le soin d'enfants de la partie intimée ou de mes enfants.

ou

24 Voici les nom, date de naissance et lieu de résidence de chacun des enfants de la partie intimée et de moi-même dont la partie intimée ou moi-même avons la garde ou le soin :

24A Je demande une réparation à l'égard des enfants suivants :

et/ou

Je ne demande pas de réparation à l'égard des enfants suivants :
parce que :

24B Voici les détails des arrangements actuels en matière de garde et d'accès concernant les enfants:

Je trouve ces arrangements satisfaisants (ou insatisfaisants) pour les motifs suivants :

24C Je demande la garde (*ou* la garde conjointe) des enfants suivants et aux conditions suivantes :

et/ou

J'accepte que la partie intimée obtienne une ordonnance de garde (*ou* de garde conjointe) des enfants suivants :

24D Je propose de permettre l'accès auprès des enfants suivants aux conditions suivantes : (*Précisez la fréquence et la durée des visites.*)

et/ou

Je demande le droit d'accès auprès des enfants suivants : (*Précisez la fréquence et la durée des visites.*)

24E L'intérêt supérieur des enfants commande l'arrangement proposé pour la garde et l'accès pour les motifs suivants :

24F Les changements suivants dans ma situation ou dans celle de la partie intimée toucheront les enfants, leur garde et l'accès auprès d'eux dans l'avenir :

24G Voici la nature de ma relation avec les enfants susmentionnés et de mon intérêt envers ceux-ci :

24H Voici la nature de la relation entre la partie intimée et les enfants susmentionnés et de son intérêt envers ceux-ci :

24I En plus de la partie intimée et de moi-même, les personnes suivantes pourraient avoir un intérêt dans la garde des enfants susmentionnés ou dans l'accès à ces enfants ou une obligation de soutien à leur égard : (*Donner les noms et adresses et indiquer la nature de la relation avec les enfants.*)

24J Les arrangements financiers relatifs au soutien des enfants sont actuellement les suivants :

24K Je propose les arrangements financiers suivants relativement au soutien des enfants, compte tenu de la réparation sollicitée :

24L (*Si la somme réclamée diffère de celle prévue dans les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants.*) Je demande des aliments pour enfants dont le montant diffère de celui de la table applicable des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* pour la raison suivante:

- enfant âgé de 18 ans ou plus
- revenu supérieur à 150 000 \$
- garde scindée
- garde partagée
- le débiteur ou la débitrice tient lieu de père ou de mère

- difficultés excessives, dont les précisions sont énoncées dans la partie 4 de mon état financier.
- frais spéciaux ou extraordinaires, dont les précisions sont énoncées dans la partie 3 de mon état financier.

Voici les faits qui viennent appuyer la proposition relative aux aliments des enfants :

ALIMENTS MATRIMONIAUX

25 Voici les faits qui viennent appuyer la proposition relative aux aliments à mon profit : *(Mentionner les circonstances, dont votre situation, vos ressources et vos besoins.)*

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ENTENTES

26 Voici les détails au sujet de la nature et de l'état de toute autre procédure judiciaire entre la partie intimée et moi par rapport au mariage, à la cohabitation, à la garde, aux aliments, à l'entretien ou au partage des biens :

26A Voici les détails au sujet de la nature et de l'état de toute autre procédure judiciaire en matière civile ou criminelle, d'autrefois ou en cours, qui peut être pertinente pour la sûreté, la sécurité ou le bien-être des enfants :

27 Voici les dates des ententes, écrites ou orales, conclues entre la partie intimée et moi concernant la séparation ou les questions financières ou relatives à la garde :

L'entente se rapporte :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> à la garde des enfants | <input type="checkbox"/> aux aliments matrimoniaux |
| <input type="checkbox"/> à l'accès aux enfants | <input type="checkbox"/> au partage des biens |
| <input type="checkbox"/> aux aliments pour enfants | <input type="checkbox"/> autre (<i>préciser</i>) |

(Si vous comptez faire incorporer au jugement des dispositions d'une entente de séparation, mentionnez les dispositions particulières à incorporer.)

28 Voici les détails de toute autre ordonnance ou entente ayant trait à tout enfant dont la partie intimée ou moi-même avons la garde ou le soin :

28A Voici les détails au sujet de la nature et de l'état de toute autre procédure judiciaire qui a abouti à une ordonnance, à un engagement ou à une promesse existants qui restreint les contacts ou la communication entre la partie intimée et moi, y compris tout autre membre de nos ménages respectifs : *(Précisez la date et les conditions de l'ordonnance, de l'engagement ou de la promesse.)*

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

29 Mon état financier établi à l'aide de la formule 15-26A est déposé en l'espèce (ou sera déposé dans les 10 jours de l'émission de la présente requête). (Le déposer si la requête comporte une demande d'aliments. Toutefois, il n'est pas nécessaire de le déposer si la seule demande financière a trait aux aliments pour enfants qui s'avèrent conformes aux Lignes directrices ou si l'un ou l'autre des cas suivants s'applique.)

ou

La partie intimée et moi sommes d'accord sur la somme à payer sous forme d'aliments pour enfants et sur le revenu annuel de chacun de nous qui serait tenu de présenter les renseignements sur le revenu sous le régime des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, et une entente relative aux aliments pour enfants établie à l'aide de la formule 15-28B est déposée en l'espèce.

ou

(Si aucune demande n'est présentée relativement aux aliments pour enfants.) La partie intimée et moi sommes d'accord sur la somme à payer sous forme d'aliments matrimoniaux, et une renonciation aux états financiers et aux états des biens établie à l'aide de la formule 15-28A est déposée en l'espèce.

30a) Ma profession : _____

30b) Mon lieu de travail : _____

30c) Estimation de mon revenu annuel actuel de toutes sources : _____ \$

31a) Profession de la partie intimée : _____

31b) Son lieu de travail : _____

31c) Estimation de son revenu annuel actuel de toutes sources : _____ \$

REQUÊTE CONJOINTE (À inclure dans une action en divorce, lorsqu'une requête conjointe est déposée)

32 Nous déclarons que nous présentons la présente requête conjointe en divorce sachant bien que:

- a) chacun de nous a le droit d'obtenir des conseils juridiques indépendamment de l'autre;
- b) chacun de nous a le droit d'être représenté par un avocat de son choix;
- c) ni l'un ni l'autre de nous ne peut être légalement contraint ou obligé par l'autre à demander le divorce ou à signer la présente requête en divorce.

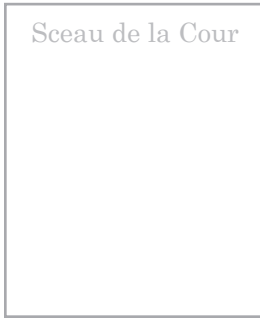
FAIT à _____, en Saskatchewan, le _____ 2 _____.

(signature de la partie requérante ou des corequérants)

(Dans le cas d'une action conjointe en divorce, ajouter ce qui suit :)

LES ÉPOUX NE SONT PAS LIBRES DE SE REMARIER tant qu'un jugement de divorce n'aura pas pris effet.

La présente requête est émise à _____, en Saskatchewan,
le _____ 2_____.



Registraire (local)

DÉCLARATION DE L'AVOCAT

(À remplir lorsque la partie requérante est représentée par un avocat dans une action en divorce ou une instance intentée en vertu de la Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales, de la Loi de 1997 sur le droit de l'enfance ou de la Loi sur les biens familiaux.)

Je soussigné(e), _____,
avocat(e) de _____, la partie requérante en l'espèce,
certifie à la Cour m'être conformé(e) aux prescriptions du paragraphe 9(1) de la *Loi sur le divorce* (Canada) portant sur la réconciliation et du paragraphe 9(2) de la *Loi sur le divorce* (Canada) portant sur la négociation et la médiation (ou du paragraphe 16(1) de la Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales, du paragraphe 11(1) de la Loi de 1997 sur le droit de l'enfance ou du paragraphe 44.1(1) de la Loi sur les biens familiaux en matière de négociation et de médiation). (Si les circonstances de l'espèce font en sorte qu'il serait manifestement contre indiqué de se conformer à ces prescriptions, préciser ces circonstances.)

Je certifie aussi à la Cour m'être conformé(e) aux dispositions suivantes (dans la mesure où elles s'appliquent) concernant l'opportunité de recourir à des modes substitutifs de résolution :

- a) le paragraphe 16(1) de la *Loi de 1997 sur les prestations alimentaires familiales*;
- b) le paragraphe 11(1) de la *Loi de 1997 sur le droit de l'enfance*;
- c) le paragraphe 44.1(1) de la *Loi sur les biens familiaux*.

J'ai informé mon client (ma cliente) des services de droit collaboratif et des services de médiation qui me sont connus et qui pourraient faciliter la résolution des problèmes. (Si les circonstances de l'espèce font en sorte qu'il serait manifestement contre indiqué de se conformer à ces prescriptions, préciser ces circonstances.)

FAIT à _____, en Saskatchewan, le _____ 2_____.

(signature de l'avocat)

COORDONNÉES ET ADRESSE AUX FINS DE SIGNIFICATION

Si le document est préparé par un avocat pour la partie

Nom du cabinet d'avocats : _____

Nom de l'avocat commis au dossier : _____

Adresse du cabinet d'avocats : _____

(indiquer l'address de voirie)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur *(le cas échéant)* : _____

Adresse de courriel *(le cas échéant)* : _____

ou

Si la partie se représente elle-même:

Nom de la partie : _____

Adresse aux fins de signification : _____

(indiquer l'address de voirie)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur *(le cas échéant)* : _____

Adresse de courriel *(le cas échéant)* : _____

Formule 15-26A

(Règle 15-26)

NUMÉRO DE DOSSIER _____

COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN
(DIVISION DU DROIT DE LA FAMILLE)

CENTRE JUDICIAIRE _____

PARTIE REQUÉRANTE/
COREQUÉRANTS _____

PARTIE INTIMÉE _____

ÉTAT FINANCIER DE

(nom)

Je soussigné(e), _____ du _____ ,
(nom) (adresse)

à _____ dans la province de/du _____
(ville)

déclare sous serment (ou affirme solennellement) ce qui suit :

1 Les renseignements figurant dans le présent état financier sont vrais et complets au mieux de ma connaissance et de mes convictions et ils énoncent ma situation financière au

_____ 2 _____ .
(date de validité des renseignements)

2 Je ne prévois aucun changement important au sujet des renseignements figurant dans cet état financier.

ou

Je prévois les changements importants suivants au sujet des renseignements figurant dans cet état financier :

3 Ci-joint les documents suivants :

- Partie 1: Revenu
- Partie 2: Dépenses annuelles
- Partie 3: frais spéciaux ou extraordinaires
- Partie 4: Difficultés excessives

- Partie 5: Revenu des autres membres du ménage
- Partie 6: Biens

FAIT SOUS SERMENT (OU AFFIRMÉ
SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI

à _____, en Saskatchewan,

le _____ 2 ____.

Commissaire aux serments pour la
Saskatchewan

(signature)

DÉCLARATION

La présente déclaration doit être remplie si votre revenu est exonéré d'impôt en raison de votre statut d'Indien.

Je m'appelle _____ .
(nom légal complet)

Je réside à _____ .
(municipalité et province)

ET JE DÉCLARE QUE CE QUI SUIT EST VRAI :

- 1 Je suis un Indien au sens de la *Loi sur les Indiens du Canada*.
- 2 En raison de mon statut, mon revenu est exonéré d'impôt et je ne suis pas tenu de déposer une déclaration de revenus.
- 3 Je n'ai donc pas déposé de déclaration de revenus pour les trois dernières années.

DÉCLARÉ DEVANT MOI À

(municipalité)

à _____
(province, État ou pays)

(signature)

le _____ 2 ____
(date)

Commissaire aux serments pour la
Saskatchewan

Instructions

*Veillez lire attentivement les instructions (en italique). **Il se pourrait que vous n'ayez pas du tout à remplir l'état financier ou que vous n'ayez qu'à en remplir certaines parties.** Les instructions vous disent quelles parties de la formule vous devez remplir, compte tenu du genre de demande en justice. Lorsque vous remplissez ces parties de la formule, laissez en blanc les lignes qui ne s'appliquent pas dans votre cas.*

Si l'instance comporte plus d'une demande (par exemple, une demande d'aliments matrimoniaux et une demande d'aliments pour enfants), vous devez remplir chacune des parties de l'état financier qui s'appliquent à vous. Si vous devez remplir une partie concernant une demande, il n'est pas nécessaire de remplir de nouveau cette partie si elle s'applique aussi à une autre demande.

REMARQUE IMPORTANTE : *Si vous vous rendez compte au cours de l'instance que les renseignements figurant dans le présent état financier sont inexacts ou incomplets ou qu'un changement important dans votre situation a des répercussions sur les renseignements figurant dans le présent état financier, vous DEVEZ signifier à chacune des autres parties à la présente affaire et déposer à la Cour les renseignements exacts ou complets ou un nouvel état financier mis à jour, accompagné de tout document à l'appui de ces renseignements.*

PARTIE 1 – REVENU

Remplir la présente partie dans les cas suivants :

- *Vous sollicitez des aliments pour enfants ou la modification d'une ordonnance alimentaire pour enfants et le montant demandé diffère du montant figurant dans la table applicable des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants (par ex. une demande de prestation supplémentaire, un enfant est âgé de 18 ans ou plus, une demande fondée sur des difficultés excessives, la garde est scindée ou partagée, le revenu annuel du débiteur ou de la débitrice est supérieur à 150 000 \$, le débiteur ou la débitrice tient lieu de père ou de mère);*
- *Une demande d'aliments pour enfants a été introduite contre vous.*
- *Une demande a été introduite par vous ou contre vous sollicitant des aliments matrimoniaux ou parentaux ou vous ou une autre partie sollicitez la modification d'une ordonnance d'aliments matrimoniaux ou parentaux.*

1 Je

travaille comme _____
(décrire la profession)

chez _____
(nom et adresse de l'employeur)

et je suis payé(e) :

à la semaine toutes les deux semaines deux fois par mois

mensuellement autres (préciser) _____

- travaille à mon compte, exerçant mon activité (ou ma profession) sous la raison sociale _____ , ou suis associé(e) dans la société de personnes (nom et adresse de l'entreprise ou du cabinet) appelée _____ , ou suis agriculteur/agricultrice (ou selon le cas) (nom et adresse de la société de personnes)
- suis sans emploi depuis le _____ (date du dernier emploi)
- suis actionnaire, administrateur/administratrice ou dirigeant(e) de la société suivante, dans laquelle j'ai un intérêt (ou un intérêt majoritaire) : _____ (nom et adresse de la société)
- suis bénéficiaire de la fiducie suivante : _____ (précisions sur l'acte de fiducie)

2 Le revenu total déclaré dans ma dernière déclaration de revenus en _____ était de _____ (année) \$ et mon revenu net imposable était de _____ \$.

3 J'ai joint à la présente formule ou j'ai signifié avec la présente formule : (cocher les cases qui s'appliquent)

- une copie de mes déclarations de revenus personnelles pour les trois dernières années d'imposition, accompagnée d'une copie de tous les documents déposés avec ces déclarations ainsi qu'une copie de chacun de mes avis de cotisation ou de nouvelle cotisation pour les trois dernières années d'imposition. (Mentionner en outre les documents exigés qui sont déjà versés au dossier du greffe, car il n'est pas nécessaire d'en joindre copie à la présente formule.) _____
- une déclaration de l'Agence du revenu du Canada précisant que je n'ai pas déposé de déclaration de revenus pour les trois dernières années.
- une déclaration précisant que je ne suis pas tenu(e) de déposer une déclaration de revenu en raison de la Loi sur les Indiens (Canada). (Utiliser la déclaration qui figure ci-dessus.)
- une autorisation adressée à l'Agence du revenu du Canada, établie à l'aide de la formule 15-57B et signée par moi, autorisant la divulgation de mes déclarations de revenus et de mes cotisations pour les trois dernières années.

REMARQUE IMPORTANTE: Si vous êtes partie à une demande d'aliments pour enfants et que vous devez remplir la partie 1 de la présente formule, le greffier de la Cour **NE VOUS PERMETTRA PAS** de déposer le présent état financier sans que vous ayez coché l'une des cases du paragraphe 3 ci-dessus et ayez joint le ou les documents requis.

Revenu annuel

Inclure tout le revenu et les autres sommes reçus de toutes les sources pour la période de 12 mois se terminant à la date du présent état, que ces fonds soient imposables ou non. Indiquer ici les montants annuels bruts (pour obtenir un chiffre annuel, multipliez tout montant hebdomadaire par 52 ou tout montant mensuel par 12). Donner le montant actuel réel s'il est connu. Si vous ne pouvez déterminer le montant réel, indiquer le montant estimatif qui vous semble le plus exact.

Si votre dernière déclaration de revenu fédérale (jointe au présent état) donne une bonne idée de votre revenu anticipé pour l'année en cours, reporter tout simplement ces montants ici. Sinon, indiquer le revenu que vous prévoyez recevoir cette année de toutes les sources de revenus qui s'appliquent dans votre cas. Cela sera nécessaire, par exemple, si votre salaire a augmenté, si vous êtes devenu chômeur, si vous avez vendu ou acheté des biens locatifs ou si une source de votre revenu n'est pas imposable.

- 1 Revenu d'emploi : salaires, commissions, bonis et rétribution des heures supplémentaires (avant les déductions et retenues)..... + _____ \$
- 2 Commissions (si déjà inclus à la ligne 1 : indiquer le montant, mais sans l'ajouter)..... _____ \$
- 3 Autre revenu d'emploi (inclure les pourboires, les revenus d'emploi gagnés à l'étranger, les subventions nettes de recherche, etc.)..... + _____ \$
- 4 Revenu de pension (inclure la sécurité de vieillesse, le RPC, les indemnités d'invalidité, les pensions de retraite et autres pensions)..... + _____ \$
- 5 Prestations d'assurance-emploi (avant déductions et retenues)+ _____ \$
- 6 Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables.....+ _____ \$
- 7 Intérêts et autres revenus de placement+ _____ \$
- 8 Revenu de société de personnes : associés commanditaires ou passifs uniquement Net + _____ \$
- 9 Revenu locatif..... Brut _____ \$ Net + _____ \$
- 10 Gains en capital imposables.....+ _____ \$
- 11 Aliments reçus pour enfants :
Montant global _____ \$ Montant imposable + _____ \$
- 12 Aliments matrimoniaux :
de la relation actuelle _____ \$;
d'une autre relation _____ \$+ _____ \$
- 13 Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite+ _____ \$
- 14 Revenu d'un travail indépendant :
 - A. revenu d'entreprise..... Brut _____ \$ Net + _____ \$
 - B. revenu de profession libérale .. Brut _____ \$ Net + _____ \$
 - C. revenu de commissions Brut _____ \$ Net + _____ \$
 - D. revenu d'agriculture..... Brut _____ \$ Net + _____ \$
 - E. revenu de pêche Brut _____ \$ Net + _____ \$

- 15 Indemnités pour accidents du travail + _____ \$
- 16 Prestations globales d'assistance sociale + _____ \$
- 17 Versement net des suppléments fédéraux + _____ \$
- 18 Autre revenu (*inclure tout revenu imposable qui n'est pas déjà inclus ci-dessus, tel que les bourses de mérite ou d'aide financière, les subventions d'études, certains paiements forfaitaires ou certaines prestations consécutives au décès, les indemnités de départ, etc. Préciser.*) + _____ \$

Revenu annuel total : A = _____ \$

AVANTAGES

Avantages pécuniaires : (Revenu qui est exonéré de l'impôt fédéral ou provincial) :
Énumérer toutes les allocations et toutes les sommes reçues de toutes les sources, qui ne sont pas imposables : tels les exonérations d'impôt en raison du statut d'Indien; les prestations d'assistance provenant des bandes, la fraction exonérée d'impôt de sommes autrement imposables, certaines indemnités d'invalidité, etc. Préciser.

_____ \$

_____ \$

_____ \$

Avantages non pécuniaires :
Énumérer tous les avantages non pécuniaires provenant de toutes les sources, qui ne sont pas inclus dans le revenu total (ligne A). Inclure, par ex., l'accès à une voiture de fonction, gîte et couvert fournis, autres dépenses payées pour vous. Si vous ne pouvez en déterminer la valeur réelle, indiquer le montant estimatif qui vous semble le plus exact.

_____ \$

_____ \$

_____ \$

Assurance médicale ou dentaire :

L'assurance médicale ou dentaire au profit de vos enfants vous est-elle disponible par l'entremise de votre employeur ou autrement à un taux raisonnable? Oui Non

Avez-vous une assurance médicale ou dentaire pour vos enfants? Oui Non

RAJUSTEMENTS DU REVENU ANNUEL

Indiquer le montant actuel réel si vous le connaissez ou si vous pouvez le connaître. Si vous ne pouvez pas le connaître, indiquer le montant estimatif qui vous semble le plus exact.

- Se reporter à l'annexe III des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants. Les numéros d'articles figurant ci-dessus se rapportent à l'annexe III des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants.
- Si nécessaire, annexer une feuille supplémentaire pour montrer les calculs.

Remplacements de revenu

(Le cas échéant) Recalculer le revenu annuel indiqué ci-dessus comme montant A après avoir effectué les remplacements suivants :

- Remplacer le montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (ligne 6) par le montant réel de dividendes reçus: _____ \$(Voir l'art. 5)
- Remplacer les gains en capital imposables (ligne 10) par le montant réel de l'excédent des gains en capital réels sur les pertes en capital réelles :
- Gains _____ \$ – pertes _____ \$ = excédent _____ \$ (Voir l'art. 6)

Revenu annuel recalculé : A¹ = _____ \$

Déductions du revenu

- 1 Cotisations syndicales, professionnelles ou autres cotisations semblables (si vous avez un emploi) : art. 1 + _____ \$
- 2 Autres dépenses d'emploi : art. 1 (préciser) + _____ \$
- 3 Montant imposable de la pension alimentaire pour enfants que je reçois: art. 2 + _____ \$
- 4 Pension alimentaire matrimoniale que je reçois de l'autre partie : art. 3(1)..... + _____ \$
- 5 Prestations d'assistance sociale que je reçois pour d'autres membres de mon ménage : art. 4 + _____ \$
- 6 Montant réel des pertes de placements d'entreprise subies au cours de l'année : art. 7..... + _____ \$
- 7 Montant des frais financiers et des frais d'intérêt que j'ai payés et qui seraient déductibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, (Canada): art. 8..... + _____ \$
- 8 Montant additionnel gagné auparavant à titre de travailleur indépendant, net de toute provision: art. 10 + _____ \$
- 9 Partie du revenu d'une société de personnes ou d'une entreprise à propriétaire unique, qui, à juste titre, est nécessaire à la capitalisation : art. 12..... + _____ \$

Total des déductions du revenu : B = _____ \$

Ajouts au revenu

- 10 Paiements à des personnes ayant un lien de dépendance
avec moi : art. 9+ _____ \$
 - 11 Allocation du coût en capital de biens réels : art. 11+ _____ \$
 - 12 Avantage découlant de l'exercice d'une option d'achat d'actions
d'une société privée sous contrôle canadien : art. 13+ _____ \$
- Total des ajouts au revenu : C = _____ \$**

Revenu annuel ou Revenu annuel
recalculé : **A ou A¹** _____ \$

Soustraire

Total des déductions du revenu **B -** _____ \$

Ajouter

Total des ajouts au revenu **C +** _____ \$

Revenu annuel rajusté : D = _____ \$

ALIMENTS POUR ENFANTS

Le revenu annuel rajusté (D) doit être utilisé pour calculer la pension alimentaire pour enfants en conformité avec la table applicable figurant dans les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants.

Voici le revenu annuel à utiliser lorsque sont réclamés des frais spéciaux ou extraordinaires :

Revenu annuel rajusté: **D =** _____ \$

Ajouter

Aliments matrimoniaux reçus de
l'autre partie (le cas échéant) **+** _____ \$

Soustraire

Aliments matrimoniaux payés à l'autre
partie (le cas échéant) **-** _____ \$

**REVENU ANNUEL
RAJUSTÉ (FRAIS SPÉCIAUX) E =** _____ \$

ALIMENTS MATRIMONIAUX OU PARENTAUX

Voici le revenu annuel à utiliser lorsque sont réclamés des aliments matrimoniaux ou parentaux:

	Revenu annuel rajusté :	D =	_____	\$
<i>Ajouter</i>	Montant global des ailments pour enfants que je reçois	+	_____	\$
<i>Ajouter</i>	Prestations d'assistance sociale que je reçois pour d'autres membres du ménage	+	_____	\$
<i>Ajouter</i>	Avantages fiscaux ou crédits d'impôt pour enfants	+	_____	\$
<i>Ajouter</i>	Crédit pour TPS/TVH	+	_____	\$

REVENU ANNUEL RAJUSTÉ
(ALIMENTS MATRIMONIAUX
OU PARENTAUX

F = _____ \$

PARTIE 2 – DÉPENSES ANNUELLES

- *Il ne faut pas remplir la présente partie si vous sollicitez uniquement des aliments pour enfants dont le montant figure dans la table applicable des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants et que tous les enfants pour lesquels les aliments sont sollicités sont âgés de moins de 18 ans.*
- *Remplir la présente partie dans tous les autres cas de demande d'aliments pour enfants ou de modification des aliments pour enfants, si le montant réclamé diffère de celui qui figure dans la table applicable des Lignes directrices (s'agissant d'une demande de majoration en raison de frais spéciaux ou extraordinaires, d'un enfant âgé de 18 ans ou plus, d'une demande fondée sur des difficultés excessives, d'une garde scindée ou partagée, d'un revenu du débiteur ou de la débitrice supérieur à 150 000 \$, ou d'un le débiteur ou d'une débitrice qui tient lieu de parent naturel de l'enfant).*
- *Remplir la présente partie si une demande est formulée par vous ou contre vous à l'égard d'aliments matrimoniaux ou parentaux ou en cas de modification de tels aliments.*
- *Vous devez donner vos frais de subsistance au complet. Si vous ne pouvez en déterminer la valeur réelle, indiquez le montant estimatif qui vous semble le plus exact.*
- *Si vous prévoyez qu'une dépense actuelle changera bientôt, indiquez ce changement dans la colonne des dépenses prévues. Dans le cas d'une demande d'aliments, joindre un affidavit expliquant ces différences.*

Retenues à la source	Dépense actuelle	Dépense prévue		Dépense actuelle	Dépense prévue
1 Cotisations au Régime de pensions du Canada	_____ \$	_____ \$	14 Téléphone	_____ \$	_____ \$
2 Primes d'assurance-emploi	_____ \$	_____ \$	15 Autres (préciser).....	_____ \$	_____ \$
3 Cotisations de l'employé à un régime de pension enregistré de l'employeur	_____ \$	_____ \$	Frais ménagers		
4 Primes d'assurance médicale et dentaire (retenues à la source)	_____ \$	_____ \$	16 Nourriture	_____ \$	_____ \$
5 Impôt sur le revenu	_____ \$	_____ \$	17 Restauration	_____ \$	_____ \$
Logement			18 Articles ménagers divers	_____ \$	_____ \$
6 Loyer ou hypothèque	_____ \$	_____ \$	19 Coiffure, articles de toilette et autres	_____ \$	_____ \$
7 Impôt fonciers	_____ \$	_____ \$	20 Lessive et nettoyage à sec	_____ \$	_____ \$
8 Assurance de propriétaire ou de locataire	_____ \$	_____ \$	21 Ameublement et équipement	_____ \$	_____ \$
9 Charges condominiales	_____ \$	_____ \$	22 Autres (préciser).....	_____ \$	_____ \$
10 Eau, égouts et ordures	_____ \$	_____ \$	Transport		
11 Réparations domiciliaires, entretien du terrain	_____ \$	_____ \$	23 Transport en commun, taxis	_____ \$	_____ \$
12 Chauffage	_____ \$	_____ \$	24 Assurance automobile, immatriculation et permis	_____ \$	_____ \$
13 Électricité	_____ \$	_____ \$	25 Essence et huile	_____ \$	_____ \$
			26 Stationnement	_____ \$	_____ \$
			27 Réparations et entretien de la voiture	_____ \$	_____ \$
			28 Autres (préciser).....	_____ \$	_____ \$

Santé

29 Primes d'assurance médicale et dentaire (<i>non retenues à la source</i>)	_____ \$	_____ \$
30 Soin de santé (physiothérapie, etc.)	_____ \$	_____ \$
31 Médicaments, ordonnances	_____ \$	_____ \$
32 Soins dentaires et orthodontiques	_____ \$	_____ \$
33 Soins oculaires (lunettes, lentilles cornéennes)	_____ \$	_____ \$
34 Autres (<i>préciser</i>).....	_____ \$	_____ \$

(Montants de 30 à 34 : nets d'assurance)

Frais personnels	Dépense actuelle	Dépense prévue
35 Vêtements, souliers	_____ \$	_____ \$
36 Études (pour moi-même) (<i>préciser</i>)	_____ \$	_____ \$
37 Autres (<i>préciser</i>).....	_____ \$	_____ \$

Enfants

38 Vêtements, souliers	_____ \$	_____ \$
39 Allocations des enfants, cadeaux	_____ \$	_____ \$
40 Frais de scolarité, livres et fournitures	_____ \$	_____ \$

41 Activités scolaires (excursions, etc.)	_____ \$	_____ \$
42 Activités, leçons et fournitures (leçons de musique, clubs, sports, bicyclettes)	_____ \$	_____ \$
43 Garderie et gardiennage	_____ \$	_____ \$
44 Autres (<i>préciser</i>).....	_____ \$	_____ \$

Économies pour l'avenir

45 REER	_____ \$	_____ \$
46 REEE	_____ \$	_____ \$
47 Autres (<i>préciser</i>).....	_____ \$	_____ \$

Pensions alimentaires (*préciser à qui elles sont payées, si elles sont déductibles de l'impôt, si elles sont volontaires ou forcées*)

	Dépense actuelle
48 Aliments payés en l'espèce	_____ \$
49 Aliments payés dans une autre affaire	_____ \$

Remboursement des dettes (non-hypothécaires) (*préciser*)

	Dépense actuelle	Dépense prévue
50	_____ \$	_____ \$
.....	_____ \$	_____ \$

Autres

51 Primes d'assurance vie – entière ou temporaire	_____ \$	_____ \$
---	----------	----------

52 Frais bancaires, juridiques et comptables	_____ \$	_____ \$	55 Vacances	_____ \$	_____ \$
53 Dîme, dons de charité	_____ \$	_____ \$	56 Alcool/tabac	_____ \$	_____ \$
54 Divertissement et loisirs	_____ \$	_____ \$	57 Autres (préciser).....	_____ \$	_____ \$
			G Total des dépenses annuelles		
		 G=	_____ \$	_____ \$

Revenu annuel ajusté : **D, E or F** _____ \$

Soustraire

Total des dépenses annuelles (actuel) **G -** _____ \$

SURPLUS/DÉFICIT ANNUEL (actuel) = _____ \$

Revenu annuel ajusté : **D, E or F** _____ \$

Soustraire

Total des dépenses annuelles (prévu) **G -** _____ \$

SURPLUS/DÉFICIT ANNUEL (prévu) = _____ \$

PARTIE 3 – FRAIS SPÉCIAUX OU EXTRAORDINAIRES

- **Ne remplir la présente partie que si vous réclamez des frais spéciaux ou extraordinaires dans le cadre d'une demande d'aliments pour enfants.** Se reporter à l'article 7 des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants.

Je réclame une somme pour couvrir les frais spéciaux ou extraordinaires pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes : *(Indiquer lesquelles des réclamations suivantes vous faites.)*

- les frais de garde de l'enfant engagés soit pour me permettre d'occuper un emploi, de poursuivre des études ou de recevoir de la formation en vue d'un emploi, soit en raison d'une maladie ou d'une invalidité;
 - la portion des primes d'assurance médicale et dentaire attribuable à l'enfant;
 - les frais relatifs aux soins de santé dépassant d'au moins 100 \$ par année le montant que la compagnie d'assurance rembourse, par maladie ou événement, notamment les traitements orthodontiques, les consultations professionnelles d'un psychologue, travailleur social, psychiatre ou toute autre personne, la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie, les médicaments délivrés sur ordonnance, les prothèses auditives, les lunettes et les lentilles cornéennes;
 - les frais extraordinaires relatifs aux études primaires ou secondaires ou à tout autre programme éducatif qui répond aux besoins particuliers de l'enfant;
 - les frais relatifs aux études postsecondaires;
 - les frais extraordinaires relatifs aux activités parascolaires.
- *Indiquer le nom de l'enfant à qui se rapporte chaque dépense, les détails de chaque genre de dépense que vous réclamez et le montant global annuel de chacune.*
 - *Si l'enfant contribue au paiement de la dépense, veuillez indiquer la contribution et son montant.*
 - *Si vous réclamez des frais relatifs aux soins de santé, veuillez indiquer le montant que rembourse la compagnie d'assurance.*

Nom de l'enfant	Précisions sur la dépense	Montant global	Contribution/ Remboursement

- Les reçus ou toute autre pièce justificative des frais que je réclame pour chaque enfant sont joints au présent état financier.

ou

- Je ne peux obtenir les reçus ou d'autres pièces justificatives des frais que je réclame parce que : *(Veuillez expliquer pourquoi.)*
- Je suis admissible à réclamer ou je reçois les subventions, les avantages ou les déductions ou crédits d'impôt sur le revenu suivants, relativement aux frais ci-dessus : *(Préciser)*

PARTIE 4 – DIFFICULTÉS EXCESSIVES

- **Remplir la présente partie si vous réclamez une somme différente pour les aliments pour enfants en raison de difficultés excessives.**
- *Se reporter à l'article 10 des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants. (Indiquez lesquelles des réclamations suivantes vous faites.)*
- *Responsabilité pour des dettes anormalement élevées raisonnablement contractées pour soutenir la famille avant la séparation ou gagner un revenu :*

Créancier	Objet	Date à laquelle la dette a été contractée	Conditions de remboursement	Montant annuel

- *Frais anormalement élevés liés à l'exercice du droit d'accès aux enfants :*

Précisions sur la dépense	Montant annuel

- *Obligations légales découlant d'un jugement, d'une ordonnance ou d'une entente de séparation écrite pour le soutien alimentaire de toute autre personne.*

Nom de la personne	Relation	Nature de l'obligation	Montant annuel

- *Obligations légales de soutenir un enfant, autre qu'un enfant pour lequel des aliments sont réclamés dans la présente requête, qui est âgé de moins de 18 ans, ou qui a 18 ans ou plus mais ne peut, pour cause notamment de maladie ou d'invalidité, subvenir à ses propres besoins:*

Nom de l'enfant	Relation	Nature de l'obligation	Montant annuel

- Obligations légales de soutenir une personne qui ne peut subvenir à ses propres besoins pour cause de maladie ou d'invalidité : *(Joindre une copie du jugement, de l'ordonnance ou de l'entente écrite dont découlent ces obligations légales).*

Nom de la personne	Relation	Nature de l'obligation	Montant annuel

- Autres difficultés excessives :

Précisions	Montant annuel

PARTIE 5 – REVENU DES AUTRES MEMBRES DU MÉNAGE

- ***Remplir la présente partie si l'une ou l'autre partie réclame une somme différente pour les aliments pour enfants en raison de difficultés excessives.***

Voici le nom, la profession ou source de revenu, et le revenu annuel des personnes suivantes, ainsi que le montant des impôts fédéraux et provinciaux à payer sur ces revenus :

- a) toute personne qui a une obligation légale de soutien alimentaire à mon égard ou à l'égard de qui j'ai une obligation de soutien alimentaire;
- b) toute personne qui partage les frais de subsistance avec moi ou qui me rapporte quelque autre avantage économique du fait que je vis avec elle;
- c) tout enfant à l'égard de qui moi-même ou la personne visée à l'alinéa a) ou b) avons une obligation légale de soutien alimentaire.

Nom de l'autre personne	Profession ou source de revenu	Revenu annuel*	Impôts payables

* *Si les renseignements sur lesquels doit être fondée la détermination du revenu ne sont pas fournis, la Cour peut imputer le montant de revenu qu'elle juge indiqué.*

PARTIE 6 – BIENS

- *Ne remplir la présente partie que sur ordonnance de la Cour.*
- *Énumérer tous les biens dans lesquels vous avez un intérêt à la date du présent état financier.*
- *Indiquer la valeur ou le montant applicable à la date du présent état financier.*
- *Si une revendication de biens s'ajoute à une demande d'aliments, remplir la formule 15-26B : État des biens, et ne pas remplir la présente partie de l'état financier.*

I. ACTIF EN SASKATCHEWAN ET AILLEURS

1 Biens réels

- *Énumérer tout intérêt foncier, y compris les intérêts à bail et les hypothèques, que vous soyez ou non inscrit(e) comme propriétaire. Indiquer la valeur marchande estimative de votre intérêt, sans déductions pour les grèvements. Ces grèvements paraîtront sous la rubrique dettes et autres obligations.*
- *Exemple : dans la colonne Nature et genre de propriété, inscrire « tenance conjointe », dans la colonne Nature, adresse et valeur marchande estimative totale et actuelle, inscrire « maison, 123, rue du Plaisir, Petite Ville, Saskatchewan, 100 000 \$ », dans la colonne Valeur marchande estimative de votre intérêt, inscrire « 50 000 \$ ». Le solde de l'emprunt hypothécaire paraîtra sous la rubrique dettes et autres obligations, plus loin dans le présent état.*

Nature et genre de propriété	Nature, adresse et valeur marchande estimative totale et actuelle	Valeur marchande estimative de votre intérêt
VALEUR TOTALE DES BIENS RÉELS (1)		\$

2 Articles ménagers divers et véhicules

- Indiquer la valeur marchande estimative, et non le coût de remplacement de ces articles dont vous êtes propriétaire. Ne pas déduire ici les grèvements (par exemple : prêt-auto); ces grèvements paraîtront sous la rubrique dettes et autres obligations.

Article	Description	S'ils ne sont pas en votre possession, indiquer où ils se trouvent	Valeur marchande estimative de votre intérêt
Articles et appareils ménagers et meubles du ménage			
Voitures, bateaux, remorques, autocaravanes, motoneiges, autres véhicules	(les décrire selon la marque, le modèle et l'année)		
Bijoux, objets d'art, collections, appareils électroniques, outils, équipement de sports et de passe-temps			
Autres articles spéciaux			
VALEUR TOTALE DES ARTICLES MÉNAGERS DIVERS ET VÉHICULES			
			(2) \$

3 Comptes bancaires et économies

- Indiquer les articles par catégorie; inclure l'argent liquide, les comptes d'épargne et les comptes chèques dans des institutions financières, les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et toute autre économie.

Catégorie	Institution dépositaire du compte	Numéro de compte	Montant
VALEUR TOTALE DES COMPTES BANCAIRES ET ÉCONOMIES			
			(3) \$

- Emplacement de tout coffre-t bancaire qui m'appartient : _____
(noms et adresses des institutions)

4 Pensions et régimes d'épargne-retraite

- Indiquer les nom et adresse de l'institution dépositaire du régime enregistré d'épargne-retraite.
- Inclure les nom et adresse du régime de pension et les précisions au sujet de la pension.

Catégorie	Institution dépositaire du compte	Numéro de compte	Montant
VALEUR TOTALE DES PENSIONS ET RÉGIMES DE RETRAITE			(4) \$

5 Valeurs mobilières

- Indiquer les articles par catégorie; inclure les actions, obligations, fonds mutuels, warrants, options, débentures, billets et toute autre valeur mobilière. Indiquer la valeur marchande estimative qui vous semble la plus probable si ces articles étaient vendus sur le marché libre.

Catégorie	Nombre	Description	Valeur marchande estimative
VALEUR TOTALE DES VALEURS MOBILIÈRES			(5) \$

6 Assurance vie et assurance invalidité

- *Énumérer toutes les assurances vie-entière, assurances vie temporaires, assurances invalidité ou toute autre assurance de ce genre. Le cas échéant, indiquer la valeur de rachat.*

Compagnie et n° de la police	Type de police	Propriétaire	Bénéficiaire	Valeur nominale	Valeur de rachat	
VALEUR TOTALE DES ASSURANCES VIE ET ASSURANCES INVALIDITÉ					(6)	\$

7 Intérêts dans des entreprises

- *Énumérer tous les intérêts que vous détenez, même indirectement, dans des entreprises non personnalisées, y compris des sociétés de personnes, des fiducies et des entreprises en coparticipation. Indiquer la valeur marchande estimative qui vous semble la plus probable, si l'entreprise devait être vendue sur le marché libre.*
- *Un intérêt majoritaire que vous détenez dans une entreprise constituée en personne morale peut être indiqué ici ou à la section 5 : Valeurs mobilières. Tout intérêt qui n'est pas majoritaire devrait être indiqué à la section 5 : Valeurs mobilières.*

Nom et adresse de l'entreprise	Intérêt	Valeur marchande estimative de votre intérêt
VALEUR TOTALE DES INTÉRÊTS DANS DES ENTREPRISES		(7)

8 Créances

- Donner des précisions sur toutes les sommes que d'autres vous doivent, que ce soit dans le cadre d'activités commerciales ou à titre personnel. Inclure les sommes que vous avez prêtées aux membres de votre famille ainsi que toute créance judiciaire et toute part de succession qui est exigible.

Précisions	Montant de la créance
VALEUR TOTALE DES CRÉANCES	(8) \$

9 Autres biens

- Énumérer par catégorie les autres biens ou avoirs qui n'ont pas été mentionnés aux rubriques 1 à 8 (par exemple, les brevets ou les redevances du droit d'auteur). Indiquer leur valeur marchande estimative qui vous semble la plus exacte.

Catégorie	Précisions	Valeur marchande estimative
VALEUR TOTALE DES AUTRES BIENS	(9)	\$

VALEUR TOTALE DE L'ACTIF (Additionner les totaux 1 à 9) I = _____ \$

II. DETTES ET AUTRES OBLIGATIONS

- *Indiquer vos dettes et autres obligations, que ce soit dans le cadre d'activités commerciales ou à titre personnel. Les énumérer par catégorie, par exemple les hypothèques, charges, prêts, privilèges, billets, cartes de crédit, sommes à payer et impôts en souffrance. Indiquer si une autre personne peut être responsable de ces dettes avec vous et, le cas échéant, indiquer son nom. Inclure les obligations éventuelles comme les garanties que vous avez données, en précisant qu'elles sont éventuelles. Indiquer si des paiements sont en souffrance.*

Dettes	Précisions <i>(taux d'intérêt, durée ou nombre de paiements restants, biens visés)</i>	Montant de la dette
VALEUR TOTALE DES DETTES ET AUTRES OBLIGATIONS		II = \$

III. RÉSUMÉ DE L'ACTIF ET DU PASSIF

	Valeur totale de l'actif (I)	\$
<i>Soustraire</i>	Valeur totale des dettes et autres obligations (II) –	\$
	<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	
	VALEUR NETTE III	\$

PIÈCES JOINTES POUR LA PARTIE 6

Sont joints à la copie de l'état financier délivrée à l'autre partie :

- copie du dernier avis d'évaluation reçu d'une autorité évaluatrice pour les biens réels qui m'appartiennent;
- copie du dernier relevé que j'ai reçu pour chaque compte, dépôt ou certificat bancaire ou autres économies;
- copie du dernier état de REER que j'ai reçu;
- copie du dernier état que j'ai reçu concernant mon compte de courtage, mes fonds mutuels et toute autre valeur mobilière qui m'appartient;
- copie du dernier relevé de compte pour chaque carte de crédit dont je suis titulaire;
- copie du dernier état se rapportant à chacune des autres dettes énumérées;
- copie du dernier état annuel que j'ai reçu au sujet de mon régime de pension et de tout autre renseignement que je possède expliquant mon régime de pension;
- ou* une lettre, adressée à l'administrateur de mon régime de pension, autorisant la divulgation de l'information concernant mon régime de pension.

Formule 15-26B
(Règle 15-26)

NUMÉRO DE DOSSIER _____

COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN
(DIVISION DU DROIT DE LA FAMILLE)

CENTRE JUDICIAIRE _____

PARTIE REQUÉRANTE/
COREQUÉRANTS _____

PARTIE INTIMÉE _____

ÉTAT DES BIENS DE

(nom)

Je soussigné(e), _____ du _____ ,
(nom) *(adresse)*

à _____ dans la province de/du _____
(ville)

(code postal)

(téléphone)

(télécopieur)

déclare sous serment (*ou* affirme solennellement) ce qui suit :

1 Les renseignements figurant dans le présent état des biens sont vrais et complets au mieux de ma connaissance et de mes convictions et ils énumèrent la totalité de mes biens matrimoniaux au (*indiquer la date de validité des renseignements*)

2 Je ne prévois aucun changement important au sujet des renseignements figurant dans cet état des biens.

ou

Je prévois les changements importants suivants au sujet des renseignements figurant dans cet état des biens :

FAIT SOUS SERMENT (OU AFFIRMÉ
SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI

à _____ , en Saskatchewan,

le _____ 2____ .

Commissaire aux serments pour la
Saskatchewan

(signature)

I : ACTIF EN SASKATCHEWAN OU AILLEURS

Date de la requête : _____

1. BIENS RÉELS					
<p><i>Inclure tout intérêt foncier, y compris les intérêts à bail et les hypothèques, dont vous êtes propriétaire à la date de la requête ou du présent état. Indiquer la valeur marchande estimative de l'intérêt, sans déductions pour les grèvements ou les frais d'aliénation. Ces grèvements et frais paraîtront à la partie II : Dettes et autres obligations.</i></p> <p><i>Exemple : si vous incluez le foyer familial, vous écrieriez les noms des deux conjoints dans la première colonne et « tenance conjointe » dans la deuxième colonne; dans la colonne suivante, vous écrieriez « foyer familial, 123, rue Principale »; dans la quatrième colonne, « 100 000 \$ » qui, dans le cas de cette tenance conjointe, serait également la valeur à inscrire dans la dernière colonne. Le solde de l'emprunt hypothécaire à la partie II : Dettes et autres obligations.</i></p>					
Propriétaire	Nature et genre d'intérêt	Nature du bien et adresse	Valeur estimative TOTALE	Valeur marchande estimative de l'intérêt en cause	
				à la date de la requête	courante
VALEUR TOTALE DES BIENS RÉELS (1)				\$	

2. ARTICLES MÉNAGERS DIVERS ET VÉHICULES

Indiquer la valeur marchande estimative, et non le coût de remplacement de ces articles dont vous êtes propriétaire à la date de la requête ou à la date du présent état. Ne pas déduire ici les grèvements ou les frais d'aliénation; ces grèvements et frais paraîtront à la partie II : Dettes et autres obligations.

Article	Description	En possession de	Valeur marchande estimative	
			à la date de la requête	courante
<i>Articles et appareils ménagers et meubles du ménage</i>				
<i>Voitures, bateaux, remorques, autocaravanes, motoneiges, autres véhicules</i>	<i>(les décrire selon la marque, le modèle et l'année)</i>			
<i>Bijoux, objets d'art, collections, appareils électroniques, outils, équipement de sports et de passe-temps</i>				
<i>Autres articles spéciaux</i>				
VALEUR TOTALE DES ARTICLES MÉNAGERS DIVERS ET DES VÉHICULES (2)			\$	

3. COMPTES BANCAIRES ET ÉCONOMIES

Indiquer par catégorie les articles possédés à la date de la requête. Inclure l'argent liquide, les comptes d'épargne et les comptes chèques dans des institutions financières, les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et toute autre économie.

Propriétaire ou titulaire	Catégorie	Institution	Montant	
			à la date de la requête	courant
VALEUR TOTALE DES COMPTES BANCAIRES ET ÉCONOMIES (3)			\$	

- Emplacement de tout coffret bancaire _____
(noms et adresses des institutions)

4. PENSIONS ET RÉGIMES D'ÉPARGNE-RETRAITE					
<i>Indiquer les articles par catégorie. Indiquer les nom et adresse de l'institution dépositaire du régime enregistré d'épargne-retraite. Inclure les nom et adresse du régime de pension et les précisions au sujet de la pension.</i>					
Titulaire	Catégorie	Institution	Numéro de compte	Montant	
				à la date de la requête	courant
VALEUR TOTALE DES PENSIONS ET RÉGIMES D'ÉPARGNE-RETRAITE (4)				\$	

5. VALEURS MOBILIÈRES					
<i>Indiquer les articles par catégorie, y compris les actions, obligations, fonds mutuels, warrants, options, débentures, billets et toute autre valeur mobilière. Indiquer la valeur marchande estimative qui vous semble la plus probable si ces articles étaient vendus sur le marché libre.</i>					
Propriétaire ou titulaire	Catégorie	Nombre	Description	Valeur marchande estimative	
				à la date de la requête	courante
VALEUR TOTALE DES VALEURS MOBILIÈRES (5)				\$	

6. ASSURANCE VIE ET ASSURANCE INVALIDITÉ						
<i>Énumérer toutes les assurances vie-entière, assurances vie temporaires, assurances invalidité ou toute autre assurance de ce genre. Le cas échéant, indiquer la valeur de rachat.</i>						
Compagnie et n° de la police	Type de police	Propriétaire	Bénéficiaire	Valeur nominale	Valeur de rachat	
					à la date de la requête	courante
VALEUR TOTALE DE RACHAT DES ASSURANCES (6)					\$	

7. INTÉRÊTS DANS DES ENTREPRISES				
<i>Énumérer tous les intérêts que l'un ou l'autre conjoint détient, même indirectement, dans des entreprises non personnalisées, y compris des sociétés de personnes, des fiducies et des entreprises en coparticipation. Indiquer la valeur marchande estimative qui vous semble la plus probable, si l'entreprise devrait être vendue sur le marché libre. Un intérêt que détenez dans une entreprise constituée en personne morale peut être indiqué ici ou à la section 5 : Valeurs mobilières.</i>				
Titulaire de l'intérêt	Nom de l'entreprise	Intérêt	Valeur marchande estimative de l'intérêt	
			à la date de la requête	courante
VALEUR TOTALE DES INTÉRÊTS DANS DES ENTREPRISES (7)			\$	

8. CRÉANCES

Donner des précisions sur toutes les sommes dues à l'un ou l'autre conjoint, que ce soit dans le cadre d'activités commerciales ou à titre personnel. Inclure les sommes prêtées aux membres de la famille ainsi que toute créance judiciaire d'un conjoint et toute part de succession qui est exigible.

Créancier	Précisions	Montant de la créance	
		à la date de la requête	courant
TOTAL DES CRÉANCES (8)		\$	

9. AUTRES BIENS

Énumérer par catégorie les autres biens ou avoirs qui ne sont pas mentionnés aux rubriques 1 à 8 (par exemple, les brevets ou les redevances du droit d'auteur). Indiquer la valeur marchande estimative qui vous semble la plus exacte.

Propriétaire	Catégorie	Précisions	Valeur marchande estimative de l'intérêt	
			à la date de la requête	courante
VALEUR TOTALE DES AUTRES BIENS (9)			\$	

I. VALEUR TOTALE DE L'ACTIF (Additionner les totaux 1 à 9) I = _____ \$

II : DETTES ET AUTRES OBLIGATIONS

Indiquer toutes les dettes et autres obligations, que ce soit dans le cadre d'activités commerciales ou à titre personnel. Les énumérer par catégorie, par exemple les hypothèques, charges, prêts, privilèges, billets, cartes de crédit, sommes à payer, impôts en souffrance et frais d'aliénation. Indiquer si d'autres personnes répondent de ces dettes d'un conjoint et, le cas échéant, indiquer leurs noms. Inclure les obligations éventuelles comme les garanties données par l'un ou l'autre conjoint, en précisant qu'elles sont éventuelles. Indiquer si des paiements sont en souffrance.

Débiteur, trice	Catégorie	Précisions (taux d'intérêt, durée ou nombre de paiements restants, et biens visés)	Montant de la dette	
			à la date de la requête	courant
TOTAL DES DETTES ET AUTRES OBLIGATIONS II =			\$	

III : BIENS, DETTES ET AUTRES OBLIGATIONS À LA DATE DU MARIAGE

Indiquer par catégorie la valeur des biens, dettes et autres obligations de chaque conjoint, calculée en fonction de la date du mariage. Si possible, inclure le prix payé pour l'élément d'actif, l'année d'achat et la valeur ajoutée des réparations et des améliorations effectuées pendant le mariage, en plus de la valeur à la date du mariage.

Catégorie et précisions	Valeur à la date du mariage			
	Actif		Passif	
	Partie requérante	Partie intimée	Partie requérante	Partie intimée
Biens réels (<i>exclure le foyer familial possédé à la date du mariage, sauf s'il a été vendu avant la date de la séparation</i>)				
Véhicules (<i>exclure les véhicules d'usage familial</i>)				
Comptes bancaires et économies				
Pensions et régimes d'épargne-retraite				
Valeurs mobilières				
Assurance vie et assurance invalidité				
Intérêts dans des entreprises				
Créances				
Autres biens (<i>préciser</i>)				
Dettes et autres obligations (<i>préciser</i>)				
TOTAUX	\$	\$	\$	\$
VALEUR NETTE DES BIENS À LA DATE DU MARIAGE III =	\$	\$		

IV : BIENS EXCLUS DE LA RÉPARTITION

Indiquer par catégorie la valeur des biens déclarés dans le présent état qui étaient possédés à la date de la requête et qui, selon vous, sont exclus de la répartition en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur les biens familiaux, autres que les biens indiqués dans la Table III ci-dessus.

Catégorie	Bien et motifs d'exclusion	Valeur à la date de la requête
VALEUR TOTALE DES BIENS EXCLUS		IV =
		\$

V : BIENS ALIÉNÉS DANS LES 2 ANNÉES PRÉCÉDENTES

Indiquer par catégorie tous les biens qui ont été aliénés dans les 2 années qui ont précédé l'introduction de l'instance en cours. Indiquer la date d'aliénation de chaque article.

Catégorie	Précisions	Valeur
VALEUR TOTALE DES BIENS ALIÉNÉS		V =
		\$

VI : CALCUL DES BIENS FAMILIAUX NETS

		Déductions	Solde
Valeur totale de l'actif à la date de la requête (<i>table I</i>)			\$\$
<i>Soustraire</i>	Valeur totale des dettes et autres obligations (<i>table II</i>)	\$	\$
<i>Soustraire</i>	Valeur nette des biens à la date du mariage (<i>table III</i>)	\$	\$
<i>Soustraire</i>	Valeur totale des biens exclus (<i>table IV</i>)	\$	\$
BIENS FAMILIAUX NETS		VI =	\$

VII. ANNEXES

- *S'il y a lieu, annexer un état des conséquences en matière de l'impôt sur le revenu de toute aliénation ou réalisation d'éléments d'actif ordonnée en justice.*
- *Si un bien antérieur au mariage ou à la cohabitation qui, selon vous, doit être exclu a été remplacé par un autre bien, annexer un état montrant le cheminement de ce bien jusqu'au bien actuel. Joindre copie des documents attestateurs des opérations.*

REMARQUE IMPORTANTE : *Si vous vous rendez compte au cours de l'instance que les renseignements figurant dans le présent état des biens sont inexacts ou incomplets ou qu'un changement important s'est produit en ce qui concerne ces renseignements, vous DEVEZ signifier à chacune des autres parties à l'instance et déposer à la Cour les renseignements exacts ou un nouvel état des biens corrigé, accompagnés de tout document à l'appui.*

Formule 13-31
(Règle 13-31)

NUMÉRO DE DOSSIER _____

COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN

CENTRE JUDICIAIRE _____

DEMANDEUR(S) _____

DÉFENDEUR(S) _____

AFFIDAVIT

AFFIDAVIT DE _____
(nom du déposant)

Je soussigné(e), _____, de _____,
(prénoms et nom) *(ville ou village)*

en Saskatchewan, *(si le déposant est une partie ou l'avocat, un dirigeant, un administrateur, un membre ou un employé de celle-ci, indiquer sa qualité)* DÉCLARE SOUS SERMENT *(ou AFFIRME SOLENNELLEMENT)* CE QUI SUIT :

1 *(Énoncer les faits dans des paragraphes numérotés successivement, chacun étant limité, dans la mesure du possible, à l'exposé d'un fait particulier.)*

FAIT SOUS SERMENT *(ou AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT)* DEVANT MOI

à _____, en Saskatchewan,

le _____ 2____.

Commissaire aux serments pour la Saskatchewan



(signature)

Formule 15-19
(Règle 15-19(1))

NUMÉRO DE DOSSIER _____

COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN
(DIVISION DU DROIT DE LA FAMILLE)

CENTRE JUDICIAIRE _____

PARTIE REQUÉRANTE/
COREQUÉRANT(S) _____

PARTIE INTIMÉE _____

AVIS DE REQUÊTE
(INSTANCE EN MATIÈRE FAMILIALE)

AVIS À LA PARTIE INTIMÉE [ou REQUÉRANTE] : _____
(nom)

La présente requête est présentée par la partie requérante, _____ .
Vous êtes la partie intimée.

*(ou La présente requête est présentée par la partie intimée, _____ .
Vous êtes la partie requérante.)*

Vous avez le droit de faire valoir votre point de vue sur la question devant la Cour. Pour ce faire, vous devrez être présent(e) à l'audition de la requête qui aura lieu comme suit :

Lieu _____

Date _____

Heure _____

Réparation sollicitée :

1.

2.

Moyens fondant la demande :

(Indiquer la disposition législative, la règle, l'ordonnance ou autre fondement juridique invoqué par la partie requérante à l'appui de la réparation sollicitée.)

3.

4.

Affidavit ou autres preuves qui serviront à appuyer la présente requête :

5.

6.

(Mentionner également ici tout autre document qui sera utilisé, y compris les renseignements financiers exigés par l'annexe III et la fiche d'information sur les aliments pour enfants, si sont sollicités des aliments pour enfants.)

AVIS

Si vous désirez contester la requête, vous-même ou votre avocat devrez préparer un affidavit en réponse, en signifier une copie à l'adresse aux fins de signification indiquée à la fin du présent document et la déposer au greffe, accompagnée de la preuve de signification, au moins 7 jours avant la date fixée pour l'audition de la requête. Vous ou votre avocat devrez également comparaître en cour pour l'audition de la requête à la date fixée.

(Si une ordonnance alimentaire est sollicitée) SACHEZ que vous devrez signifier et déposer un état financier établi à l'aide de la formule 15-26A au moins 7 jours avant la date fixée pour l'audition de la requête, que vous contestiez ou non la présente requête. Si la présente requête comporte une demande d'aliments pour enfants, mais que vous ne vous conformez pas au présent avis ou à l'avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu qui vous a aussi été signifié, LA COUR PEUT VOUS IMPUTER UN CERTAIN REVENU ET FIXER LE MONTANT DES ALIMENTS POUR ENFANTS QUI SERONT PAYABLES EN FONCTION DU REVENU QUI VOUS A ÉTÉ IMPUTÉ. Si vous avez reçu signification d'une demande d'aliments pour enfants, veuillez consulter les *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*.

ET SACHEZ, EN OUTRE, que, si vous ne comparez pas à l'audience [ou que vous omettez de fournir les renseignements financiers exigés (*si une ordonnance alimentaire est sollicitée*)], une ordonnance pourra être rendue en votre absence et exécutée contre vous. VOUS NE RECEVREZ PLUS AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT LA PRÉSENTE REQUÊTE.

FAIT à _____, en Saskatchewan, le _____ 2 _____.

(signature de la partie requérante ou de son avocat)
ou
(signature de la partie intimée ou de son avocat)

COORDONNÉES ET ADRESSE AUX FINS DE SIGNIFICATION

Si le document est préparé par un avocat pour la partie

Nom du cabinet d'avocats : _____

Nom de l'avocat commis au dossier : _____

Adresse du cabinet d'avocats : _____
(indiquer l'address de voirie)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur *(le cas échéant)* : _____

Adresse de courriel *(le cas échéant)* : _____

ou

Si la partie se représente elle-même:

Nom de la partie : _____

Adresse aux fins de signification : _____
(indiquer l'address de voirie)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur *(le cas échéant)* : _____

Adresse de courriel *(le cas échéant)* : _____

AVIS DE CONVOCATION À UN PROGRAMME D'ÉDUCATION PARENTALE

À : L'intimé (ou le requérant),

_____ (Nom)

VOUS ÊTES TENU d'assister à un programme d'éducation parentale, à moins que :

- a) vous ne déposiez auprès de la cour un certificat de présence attestant que vous avez assisté à un programme d'éducation parentale ou à un programme équivalent au cours des deux années précédentes;
- b) vous n'obteniez une exemption en vertu du paragraphe 44.1 (9) de la *Loi de 1998 sur la Cour du Banc de la Reine*;
- c) vous et toutes les autres parties à la présente instance ne certifiez par écrit qu'une entente écrite a été conclue en vue de régler toutes les questions concernant l'accès à l'enfant, sa garde et son entretien.

À DÉFAUT d'assister à un programme d'éducation parentale si vous y êtes tenu, la Cour peut, sur demande :

- a) radier votre plaidoirie ou d'autres documents;
- b) refuser de vous autoriser à présenter des arguments lors de la présentation d'une demande ou au procès;
- c) vous ordonner d'assister à un programme d'éducation parentale dans le délai qu'elle précisera.

Pour assister au cours, vous devez vous inscrire au moins deux jours à l'avance par téléphone, au numéro sans frais 1-877-964-5501 ou au 964-4410 à Saskatoon. Aucuns frais ne s'appliquent à l'inscription. Les parties n'assistent pas au cours ensemble.

Fait à _____, en Saskatchewan, le _____ 2 _____.

Partie ou avocat de la partie

Formule 15-57A

(Règle 15-57(1))

NUMÉRO DE DOSSIER _____

COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN
(DIVISION DU DROIT DE LA FAMILLE)

CENTRE JUDICIAIRE _____

PARTIE REQUÉRANTE/
COREQUÉRANTS _____

PARTIE INTIMÉE _____

AVIS PRESCRIVANT LE DÉPÔT DE RENSEIGNEMENTS SUR LE REVENU

DESTINATAIRE : La partie intimée (ou La partie requérante), _____
(nom)

VOUS DEVEZ fournir à la partie requérante (ou à la partie intimée) et déposer à la Cour dans un délai de 30 jours (ou de 60 jours, si l'autre partie vit à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique) suivant la signification du présent avis : (Cocher les cases applicables.)

- (s'il n'a pas déjà été remis à l'autre partie ou à son avocat) un état financier établi à l'aide de la formule 15-26A, accompagné des documents exigés en matière d'impôt sur le revenu;
- (si vous occupez un emploi) votre relevé de paie le plus récent indiquant les gains cumulatifs pour l'année en cours, y compris les heures supplémentaires, ou, si ce genre de relevé n'est pas fourni par votre employeur, une lettre de celui-ci donnant ces renseignements, y compris votre salaire ou rémunération annuel;
- (si vous travaillez à votre compte) pour les 3 dernières années d'imposition :
 - a) les états financiers de votre entreprise ou de votre cabinet, sauf s'il s'agit d'une société de personnes,
 - b) un état faisant la ventilation des salaires, rémunérations, frais de gestion ou autres paiements, avantages ou indemnités versés à des personnes physiques ou morales avec qui vous avez un lien de dépendance, ou au profit de ces personnes;
- (si vous êtes associé(e) d'une société de personnes) une attestation du revenu que vous en avez tiré, des prélèvements que vous en avez faits et des fonds que vous y avez investis, pour les 3 dernières années d'imposition de la société de personnes;

- *(si vous contrôlez une société)* pour les 3 dernières années d'imposition de la société :
 - a) les états financiers de celle-ci et de ses filiales,
 - b) un état faisant la ventilation des salaires, rémunérations, frais de gestion ou autres paiements, avantages ou indemnités versés à des personnes physiques ou morales avec qui la société ou une société liée à un lien de dépendance, ou au profit de ces personnes;
- *(si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie)* une copie de l'acte de fiducie et des 3 derniers états financiers de la fiducie.

FAIT à _____, en Saskatchewan, le _____ 2 _____.

(signature de la partie ou de son avocat)

Les documents demandés doivent être :

- a) signifiés à la partie réclamant la divulgation à l'adresse aux fins de signification indiquée à la fin du présent document, et
- b) déposés au dossier du greffe.

AVIS

SI VOUS VOUS RENDEZ COMPTE au cours de l'instance que les renseignements que vous avez fournis sont inexacts ou incomplets ou qu'un changement important s'est produit en ce qui concerne ces renseignements, vous devez signifier à chacune des autres parties à l'instance et déposer à la Cour les renseignements exacts, accompagnés de tout document à l'appui.

SI VOUS OMETTEZ DE FOURNIR LES DOCUMENTS DEMANDÉS DANS LE DÉLAI IMPARTI, la partie réclamant la divulgation des renseignements sur votre revenu pourra, sur préavis, solliciter de la Cour l'une ou plusieurs des ordonnances suivantes :

- a) une ordonnance tirant une conclusion défavorable à vous et vous imputant un certain revenu qu'elle juge indiqué;
- b) une ordonnance vous enjoignant de payer des aliments selon le montant qu'elle juge indiqué;
- c) une ordonnance vous enjoignant de délivrer les documents demandés dans un certain délai;
- d) une ordonnance enjoignant à votre employeur ou à une autre personne de divulguer des renseignements financiers;
- e) une ordonnance vous condamnant à des dépens visant notamment à indemniser pleinement la partie qui réclame la divulgation des frais qu'elle aura dû supporter;
- f) une ordonnance accordant à la partie qui réclame la divulgation toute autre réparation sollicitée.

ou

Si la partie qui réclame la divulgation des renseignements sur le revenu préfère prévoir une ordonnance immédiatement en cas de non-conformité au présent avis prescrivant le dépôt de renseignements sur le revenu, joindre un avis établi à l'aide de la formule 6-5 relativement à l'ordonnance désirée.

COORDONNÉES ET ADRESSE AUX FINS DE SIGNIFICATION

Si le document est préparé par un avocat pour la partie

Nom du cabinet d'avocats : _____

Nom de l'avocat commis au dossier : _____

Adresse du cabinet d'avocats : _____
(indiquer l'address de voirie)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur *(le cas échéant)* : _____

Adresse de courriel *(le cas échéant)* : _____

ou

Si la partie se représente elle-même:

Nom de la partie : _____

Adresse aux fins de signification : _____
(indiquer l'address de voirie)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur *(le cas échéant)* : _____

Adresse de courriel *(le cas échéant)* : _____

Formule 15-12A
(Règle 15-12(1))

NUMÉRO DE DOSSIER _____

COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN
(DIVISION DU DROIT DE LA FAMILLE)

CENTRE JUDICIAIRE _____

PARTIE REQUÉRANTE/
COREQUÉRANTS _____

PARTIE INTIMÉE _____

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION À PERSONNE

Je soussigné(e), _____, de la ville (ou du village ou autre)
(nom de la personne qui a effectué la signification)

de _____, dans la province (ou l'État ou autre) de/du _____,

déclare sous serment (ou affirme solennellement) ce qui suit :

1 Le _____ 2 _____, j'ai signifié à personne à la partie intimée,
_____, une copie conforme de _____,
(nom) *(titre du document)*

l'original étant versé au dossier du greffe, en lui remettant une copie conforme à _____
_____.
(adresse complète du lieu où la partie intimée a reçu signification)

2 Voici comment j'ai pu établir l'identité de la partie intimée :

a)

b)

3 Voici l'adresse postale de la partie intimée : _____.

4 Je crois que cette adresse postale de la partie intimée est correcte, pour les raisons suivantes :

_____.

5 Pour effectuer la signification, j'ai dû parcourir _____ kilomètres.

FAIT SOUS SERMENT (OU AFFIRMÉ
SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI

à _____ , en Saskatchewan,

le _____ 2____ .

Commissaire aux serments pour la
Saskatchewan



(signature)